

LES 5 GESTES QUI SAUVENT

1967 - 1992

25 ANS DE CAMPAGNE

CONDUITE A TENIR LORS
D'UN ACCIDENT DE LA ROUTE
LES 5 PREMIERES MINUTES

5

ALERTER les secours
BALISER les lieux et
protéger les victimes
VENTILER par bouche à
bouche
COMPRIMER
l'hémorragie
SAUEGARDER
le blessé inconscient.
le tourner sur le côté

GESTES
QUI SAUVENT

Par Didier BURGGRAEVE

Animateur de la Campagne Nationale
Lauréat de la Fondation de la Vocation en 1970
Prix "Marcel ARNAUD" de Médecine Routière de
l'Automobile Club Médical de France en 1986

- JUILLET 1992 -



La publication, à nouveau, du mémoire réalisé en août 1981 sur les "5 GESTES QUI SAUVENT" - lère partie - enrichie de nouveaux documents ou commentaires, dédié au Professeur Marcel ARNAUD - ci-contre - ne peut se réaliser sans lui rendre hommage et témoigner envers cet Homme dévoué, désintéressé, altruiste, notre profonde reconnaissance pour son oeuvre.

Les "5 gestes qui sauvent", premier maillon de la chaîne des secours, représentent le prolongement de son action en faveur des accidentés de la route.

On ne peut agir dans ce domaine sans penser à lui, le précurseur, le créateur, car il aura tout dit ou presque 20 ou 30 ans avant tous les autres.

ACCIDENTS DE LA ROUTE			
HORAIRES APPROXIMATIFS DES DÉCÈS : ‰			
Tués SUR LE COUP :	10		
Morts AVANT L'HOPITAL :	50	73	
Morts A L'HOPITAL :	1er Jour :	23	‰
	Après le 1er Jour :	17	

Son enseignement de Secourisme routier comprenait toujours ces chiffres qui permettaient à toute personne normalement capable de réfléchir un peu l'apport vital des secours d'urgence pour la survie des accidentés de la route. Depuis lors, ces chiffres se sont affinés. Ils sont connus du Ministère des Transports, des "responsables" de la Sécurité routière en France. Mais, 25 ans après, aucune décision sérieuse n'a été prise quant à l'éducation de masse des usagers de la route que nous sommes tous, à l'occasion d'un passage obligé, le permis de conduire !

SANS ETRE "SECOURISTE"

▶ APPELER AU SECOURS ▶
▶ DONNER L'ALERTE ▶
▶ ÉVITER L'INCENDIE ▶
▶ ET LE SUR-ACCIDENT ▶

CONNAIS AU MOINS

▶ AIDER A RESPIRER ▶
▶ CONTROLER LES SAIGNEMENTS ▶
▶ ÉVITER DE DÉPLACER ▶
▶ ATTENDRE ▶

Marcel ARNAUD savait qu'il était inutile d'apprendre des tas de choses au public en matière de Secourisme. Tout cela s'oublie, il y a confusion... Il faut réduire à l'essentiel.

Il le disait lui-même d'une manière saisissante : "Sans être Secouriste, connais au moins les gestes qui sauvent".

Il s'agit des "5 gestes", conçus en 1967 et diffusés dans le public à partir de 1972 par la sortie de la lère édition de la brochure gratuite.

Dans ce mémoire, tout est dit. L'expérience des "gestes de survie" de 1977 a été abandonnée en 1991. Il existe désormais un enseignement des "premiers secours" en 10-12 heures mais rien pour la route !

Au MEDEC à PARIS, début avril, le Docteur André SOUBIRAN a rappelé avec le talent qui est le sien et son autorité, la mémoire de ce Maître en traumatologie routière qu'a été Marcel ARNAUD. Et la revue de l'A.C.M.F a fait une large place aux "5 gestes" (2 pages suivantes).



Le Dr André Soubiran, debout, et le Dr Lauwick et D. Burggraeve : tous trois, fils spirituels du Pr Marcel Arnaud.

E D I T O

DU PARADOXE DES EVIDENCES

A l'issue des deux colloques des Assises Nationales sur les accidents de la route, organisés pendant le Medec 92, au cœur d'une concentration exceptionnelle de médecins, de chercheurs, de représentants de toutes les professions de santé, une phrase de Jean Paulhan nous est revenue à l'esprit : "Il est de la nature de l'évidence qu'elle passe inaperçue". C'est que nous n'arrivions pas à détacher notre esprit des appels lancés à tous les échos et répétés avec chaleur, au cours de ces Assises, par le docteur Lauwick et D. Burggraeve qui mènent à Roubaix une action courageuse, non seulement régionale mais aussi nationale, en faveur du secourisme routier et des "Cinq gestes qui sauvent" – et qui sauveraient, rien qu'en France, mille à quinze cents vies chaque année, si tous nos concitoyens, en présence d'un accident de la route, étaient en mesure de les effectuer correctement et de maintenir ainsi les blessés en survie en attendant l'arrivée du SAMU ou du SMUR. Quinze cents vies sauvées par an, ce serait presque un miracle, puisque depuis plusieurs années, en dépit des diverses actions entreprises, le nombre des victimes de la circulation ne descend guère au-dessous de dix mille par an.

Nos deux chevaliers de la Croisade des "Cinq gestes qui sauvent" assurent que cinq heures de stage suffiraient à les enseigner et que les associations de secourisme sont prêtes à assurer cette formation pratique, dont le coût serait de l'ordre de 50 F par personne. Une somme dérisoire comparée aux 23 milliards de francs qu'a coûtés, en 1990, l'indemnisation par les assurances des tués et blessés de la route ! Il serait donc logique que tous les usagers reçoivent cette formation dont le bénéfice, tant sur le plan humain que "bassement" financier, apparaît comme évident. Mais nos deux chevaliers savent qu'on ne déplace pas aisément les montagnes de l'habitude et demandent simplement que cette formation devienne obligatoire pour les candidats au permis de conduire. Ainsi, plus d'un million de jeunes conducteurs seraient formés chaque année. On ne peut qu'applaudir à cette proposition, dont on ne voit pas bien quelles difficultés sérieuses pourrait présenter sa réalisation. Il est évident aussi que faire comprendre aux candidats au permis combien sont vulnérables et

pitoyables les grands blessés de la route, les amènerait à mieux prendre conscience de la gravité des risques qui menacent les conducteurs imprudents ! Pourtant, les "Cinq gestes qui sauvent" ont été définis et formulés en 1967 ! Et depuis vingt-cinq ans, en dépit de l'aval donné par le professeur Marcel Arnaud, pionnier du secourisme routier, à la petite brochure conçue par Didier Burggraeve pour apprendre au grand public la conduite à tenir lors d'un accident de la route, cette belle initiative n'a pas suscité l'adhésion officielle sans laquelle sa portée demeure limitée.

Combien d'années faudra-t-il encore pour que les candidats au permis de conduire, ou/et – pourquoi pas ? – les appelés du Service National, voire les enfants des écoles, apprennent les gestes simples dont la connaissance leur permettrait peut-être un jour de sauver une ou plusieurs vies humaines?...

Cette idée que l'on pourrait enseigner les "gestes qui sauvent" aux écoliers ou aux étudiants nous a fait rêver de programmes scolaires où quelques leçons de Mécanique seraient consacrées à l'explication du comportement des véhicules, à deux et quatre roues, en fonction des forces – masse, vitesse, adhérence des pneus, force centrifuge en virage – qui s'y appliquent et aux règles de conduite qui en découlent ; où quelques heures de cours de Sciences Naturelles traiteraient de sujets tels que l'art de bien se nourrir pour se bien porter, ou comment il faut se brosser les dents pour diminuer le déficit de la Sécurité Sociale (ça, c'est une idée lancée à la télévision par un ministre, il y a quelques mois...).

Il est vrai que l'enseignement à l'école des règles de base de la circulation et de la sécurité routière, intelligente innovation annoncée il n'y a pas loin de trente ans et constamment soutenue par la Prévention Routière, n'est pas encore vraiment généralisée. Il paraît pourtant évident qu'il faudrait commencer par là...

Jean Paulhan avait donc sûrement raison d'affirmer que du fait de leur nature même, les évidences passent inaperçues ! Mais nombreux étant les membres de l'ACMF qui peuvent être d'efficaces relais d'information et d'opinion, il nous a paru que la campagne judicieuse et courageuse menée bénévolement, depuis un quart de siècle, par deux persévérants chevaliers de Roubaix, méritait un coup de flash.

L'A.C.M.F.

ASSISES NATIONALES SUR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ET PROMPTS SECOURS

Sous la présidence de Monsieur le professeur P. Huguenard, directeur du SAMU 94. Participants : Docteurs H. Julien, médecin-chef de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, Ph. Lauwick, président de l'A.S.A.R., vice-président de l'A.C.M.F. et D. Burggraeve, président du CAPSU.



Deuxième colloque. De gauche à droite : les Drs Burggraeve et Lauwick, le Pr Huguenard et le médecin-chef Julien

Premiers secouristes : les témoins de l'accident

Mais il ne sert à rien d'avoir des SAMU compétents et des moyens de désincarcération remarquables, s'ils

arrivent quand la victime est agonisante ou déjà morte ! La chaîne des secours n'a pas plus de solidité que son maillon le plus faible. Et ce maillon aléatoire, c'est le premier de la chaîne, c'est-à-dire le premier témoin de l'accident, à qui échoit la lourde responsabilité de déclencher l'alerte et de pratiquer les quelques gestes essentiels au maintien en survie des blessés, en attendant l'arrivée des premiers secours : bouche à nez ou bouche à bouche si la victime est inconsciente et ne réagit plus, compression des plaies éventuelles pour stopper les hémorragies, et mise en position latérale de sécurité et d'attente, pour éviter l'inondation pulmonaire et l'anoxie cérébrale. Dans le même temps et avec l'aide des autres personnes arrivées sur les lieux, il faut baliser la route dans les deux sens, à au moins cent mètres, pour éviter le suraccident, toujours à craindre du fait de l'arrivée d'autres véhicules à plus ou moins vive allure. Malheureusement, le simple citoyen

n'a pas été préparé à jouer ce rôle. Emu, pris de court, il risque fort de ne pas faire ce qu'il faut et de faire ce qu'il ne faut pas. Conséquence : on estime à environ 1 500 le nombre de personnes qui meurent chaque année parce que le grand public n'est pas informé des règles essentielles qu'il convient d'appliquer en de telles circonstances.

Cette navrante constatation a amené le Dr Philippe Lauwick, président de l'Association des secouristes de l'agglomération de Roubaix (ASAR) à proposer qu'une formation pratique spécifique - qui ne demanderait que cinq heures de stage - soit rendue obligatoire lors de la préparation au permis de conduire.

Cette formation devrait être simple, pour être bien assimilée par tous et son programme pourrait se résumer aux "cinq gestes qui sauvent". Gestes essentiels, bien connus des membres de l'A.C.M.F. et de tous ceux qui s'intéressent au secourisme routier, grâce au précieux petit livret conçu

par Didier Burggraeve et envoyé à tous ceux qui en font la demande à l'ASAR (15A, rue Paul Lafargue - 59100 Roubaix. Prière d'envoyer une enveloppe timbrée).

600 000 exemplaires ont déjà été distribués et les quinze mille derniers ont été édités par l'A.C.M.F. Président du CAPSU (Conseil d'action pour la prévention et les secours d'urgence) qui poursuit une campagne permanente pour que les cinq gestes qui sauvent soient inclus dans la formation aux épreuves du permis de conduire, Didier Burggraeve, qui travaille la main dans la main avec le Dr Lauwick et est animé de la même foi désintéressée, souligne que les médecins, qui constituent la meilleure référence technique et pédagogique dans ce domaine, peuvent et doivent jouer un rôle de moteur dans l'évolution des esprits en faveur d'une connaissance généralisée des *gestes qui sauvent*.

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Avons-nous eu suffisamment d'arguments afin que le message passe auprès des décideurs ?

Pourquoi cette lenteur, cette remise en question permanente, ce doute sur l'utilité et l'efficacité d'une telle mesure ?

Au fur et à mesure que les années ont passé, les médecins de l'urgence se sont associés à ce combat.

Par exemple, lors du Congrès des SAMU, en février 1979, le Docteur HENNEQUIN du SAMU de Blois faisait la déclaration suivante :

"Les interventions primaires au domicile, de plus en plus nombreuses, permettent de constater que les plus élémentaires des gestes de survie sont encore ignorés non seulement de l'entourage des malades mais trop souvent aussi du médecin praticien..."

Un gros effort est nécessaire dans le sens de l'enseignement d'un Secourisme intelligent, réduit à l'essentiel et adapté tant au niveau du grand public que des Secouristes professionnels ou volontaires..."

Hélas personne n'a défendu, de l'intérieur, un tel projet, la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur attendant que le Ministère des Transports lui demande un enseignement spécifique pour le permis de conduire !

Et le passé ? Table rase ! Tout ce qui a été dit et fait !

Pourtant, entre les années 1974 et 1980, nous avons été très près de l'application d'un tel enseignement (sur la base du programme des gestes élémentaires de survie) obligatoire pour l'obtention du permis de conduire. Hélas, cet enseignement n'était pas adapté aux usagers de la route et trop long, les observations et critiques présentées dans le mémoire joint se sont avérées exactes.

Le 13 février 1975, Christian GERONDEAU, alors Délégué à la Sécurité Routière écrit ceci :

"Le Comité Interministériel de la Sécurité routière a décidé le 28 novembre dernier que l'enseignement des gestes qui sauvent (il ne dit pas gestes élémentaires de survie) serait désormais obligatoire pour la délivrance du permis de conduire".

Et il ajoute :

"Il s'agit là d'un succès qui répond pleinement au souhait que vous aviez formulé, et que je m'étais engagé à appuyer" (notamment depuis notre rencontre historique le 16 septembre 1974 Avenue Marceau à PARIS).

Propos plus nuancés lors de cette lettre du 21 juillet 1977 :

"Toutefois pour que cet enseignement soit dispensé avec tout le sérieux qu'il requiert, il nécessite la mise en place d'une infrastructure appropriée..."

Puis le 24 août 1978 :

"En accord avec la Commission Nationale du Secourisme, il a été décidé qu'une période de plusieurs mois serait nécessaire entre l'application définitive de l'arrêté, fixée au 1er janvier 1979, qui marquera le début officiel de la dispense de l'enseignement des gestes élémentaires qui imposent la possession de l'attestation aux candidats au permis de conduire".

"Je pense que ces précisions sont de nature à apaiser une grande partie de vos préoccupations que je partage et c'est pourquoi j'ai tenu à les porter à votre connaissance..."

3 raisons essentielles ont fait capoter le projet. Un programme trop long (8 Heures, 10 h voire plus !), un programme qui n'a rien à voir spécialement avec les accidents de la route (donc pourquoi obligatoire pour le permis de conduire), enfin un contrôle des connaissances administratif qui aurait alourdi le système.

PREMIER MINISTRE

LE DÉLÉGUÉ
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

34, AVENUE MARCEAU

75008 PARIS

TÉL. 225 03-72 A 74

225 51-22 A 24

PARIS, LE

13 février 1975

CG/CD N° 028


Cher Monsieur,

Je reçois à l'instant votre lettre du 6 février et je fais immédiatement rechercher la suite donnée à votre précédente correspondance.

Je vous confirme à cette occasion que je suis toujours disposé à faciliter votre action. Vous avez d'ailleurs pu constater que le Comité Interministériel de la Sécurité Routière a décidé le 28 novembre dernier que l'enseignement des gestes qui sauvent serait désormais obligatoire pour la délivrance du permis de conduire.

Il s'agit là d'un succès qui répond pleinement au souhait que vous aviez formulé, et que je m'étais engagé à appuyer.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christian GERONDEAU

Monsieur D. BURGGRAEVE
Association Nationale des Usagers de la Route
B.P. 242
83053 TOULON CEDEX

PREMIER MINISTRE

34, AVENUE MARCEAU, 75008 PARIS

TÉL. : 225.03.72 A 74

225.51.22 A 24

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

PARIS, LE

21 JUIL. 1977

LGR/1621

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 6 juillet écoulé qui a retenu toute mon attention.

En ce qui concerne l'initiation -effectivement indispensable- de tous les candidats aux permis de conduire aux gestes élémentaires de survie, le principe de cet enseignement est désormais acquis et se développera progressivement.

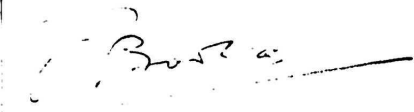
Toutefois pour que cet enseignement soit dispensé avec tout le sérieux qu'il requiert, il nécessite la mise en place d'une infrastructure appropriée tant au niveau de l'apprentissage de la conduite qu'à celui de la passation de l'examen du permis. Les ministères concernés s'en préoccupent activement avec le concours des associations reconnues d'utilité publique et des établissements d'auto-écoles. Les résultats concrets déjà obtenus, s'ils ne sont pas encore pleinement satisfaisants, permettent cependant de bien augurer de l'avenir.

En ce qui concerne l'accentuation de la lutte contre l'alcoolémie au volant dont l'importance est effectivement capitale pour prévenir un nombre très élevé d'accidents, je vous confirme que tous mes efforts tendent à obtenir que la proposition de la loi modifiant l'article L.15 du code de la route qui a été votée par l'Assemblée Nationale le 16 juin écoulé le soit également par le Sénat lors de la prochaine session parlementaire et je m'emploie à ce qu'elle soit, dans toute la mesure du possible, complétée par divers amendements qui permettraient d'agir encore avec plus d'efficacité.

J'ai pris acte d'autant plus volontiers de l'appui que vous pouviez m'apporter -et dont je vous remercie- pour la réalisation de cette importante réforme que son principe même est loin de recueillir, notamment dans le public, la large adhésion nécessaire à son adoption.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Administrateur Civil
Adjoint au Secrétaire Général


Christian GERONDEAU

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Lauréat de la Fondation la Vocation
Parc d'Auteuil B

59390 LYS-LEZ-LANNOY

LE DIRECTEUR DE LA SECURITE CIVILE

PARIS. LE 24 AOÛT 1978

SC/CAB/N°483

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 19 Juillet 1978 relative à l'émission "Des Dossiers de l'Ecran" consacrée aux accidents de la route par laquelle vous me faites connaître la question restée sans réponse et posée par vos soins à S.V.P. sur l'obligation, pour les candidats au permis de conduire, de posséder l'attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie.

Comme vous le savez, j'attache personnellement un intérêt tout particulier à ce que cette précaution, dont le principe a été retenu par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière, soit appliquée dans les meilleurs délais possibles.

J'appelle toutefois votre attention sur le fait qu'une telle mesure ne saurait être réellement efficace si elle ne reposait, au plan national, sur une étude attentive des processus à retenir et des possibilités offertes par les associations formatrices. Ces groupements n'ont, en effet, pas manqué de souligner en début d'année 1978, les difficultés qu'entraînerait une décision mal préparée en cette matière, l'arrêté d'application et les documents pédagogiques relatifs aux gestes élémentaires de survie n'étant pas encore parus à l'époque et les capacités d'enseignement dont ils disposent dans de nombreux départements étant insuffisantes pour faire face à cette nouvelle obligation.

Depuis, mes services ont procédé aux régularisations nécessaires puisque l'arrêté du 15 avril 1978 - publié au Journal Officiel du 31 mai 1978 - fixe les modalités d'application du décret n° 77.17 du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme et que des fiches pédagogiques élaborées sur mes directives par la commission nationale du secourisme ont été mises à la disposition des formateurs. Les groupements concernés sont donc en mesure d'entreprendre, en Octobre 1978, la dispense de ces techniques simples d'urgence sur des bases homogènes.

.../...

En accord avec la commission nationale du secourisme, il a été décidé qu'une période de plusieurs mois serait nécessaire entre l'application définitive de l'arrêté, fixée au 1er Janvier 1979, qui marquera le début officiel de la dispense de l'enseignement des gestes élémentaires qui imposent la possession de l'attestation aux candidats au permis de conduire.

A ce sujet, M. le Ministre des Transports fait actuellement préparer, par ses services, le projet de décret portant modification de l'article R. 123 du code de la route -décret n° 72.541 du 30 Juin 1972-, en vue de l'application de cette mesure en 1979.

Bien entendu, pendant la période transitoire, les candidats au permis de conduire seront incités à suivre l'initiation aux gestes élémentaires de survie, sans pour autant que celle-ci soit strictement obligatoire.

Je pense que ces précisions sont de nature à apaiser une grande partie de vos préoccupations que je partage et c'est pourquoi j'ai tenu à les porter à votre connaissance.

C'est essentiellement l'insuffisante capacité d'enseignement des associations de secourisme dans de nombreux départements qui a retardé l'application d'une mesure à laquelle j'attache la plus grande importance.

Avec mes remerciements pour l'intérêt que vous manifestez à l'égard des questions de sécurité routière, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Christian GERONDEAU

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Parc d'Auteuil B

59390 LYS LEZ LANNOY

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

La diffusion de la Campagne s'est faite essentiellement par voie de Presse, tout d'abord au niveau local, en 1967, jusqu'en 1970, essentiellement par les deux quotidiens Nordistes bien connus, "Nord-Eclair" et "La Voix du Nord".

Puis des dizaines et depuis des centaines d'articles sont parus dans les quotidiens régionaux, dans toute la France, quelques quotidiens Nationaux, des hebdomadaires puis revues spécialisées.

Les quelques exemples ci-après sont significatifs.

L'article paru en page région d'Ouest-France en juin 1984 (pour plusieurs départements) nous a valu des centaines de brochures par poste.

Mais les médias parlés ou télévisuels sont d'une autre dimension. Des radios locales vers les années 1982-85 ce fut ensuite les radios Nationales, comme R.T.L puis la Télévision, notamment Antenne 2 en 1983 (des centaines de demandes de brochures déposées dans des sacs postaux), puis T.F.1; F.R.3 région.

Cet appui médiatique est essentiel sinon le soutien du public n'existe pas par ignorance d'une telle campagne. Il reste cependant beaucoup à faire.

C'est pourquoi on peut remercier l'Automobile-Club Médical de France et notamment son Président le Docteur André SOUBIRAN de l'aide essentielle fournie pour développer la Campagne :

- Conférence de Presse à PARIS en mai 1987 sous ses auspices dans les salons de l'Automobile-Club de France, place de la Concorde
- Financement des deux dernières éditions de la brochure gratuite
- Participation de l'A.S.A.R et du C.A.P.S.U sur le thème des "5 gestes qui sauvent" au MEDEC 1990 et 1992

Ce mémoire réalisé en août 1981 a été adressé aux Pouvoirs Publics selon la liste publiée en annexe.

Il a suscité un certain nombre de réactions. Il m'a permis, puis à moi-même et à Philippe LAUWICK de participer à certaines réunions de la Commission Nationale du Secourisme.

Secourisme et sécurité routière

M. Didier Burggraeve, animateur de la campagne nationale des «5 gestes qui sauvent», avait adressé un mémoire sur son projet aux pouvoirs publics. Le ministre des Transports vient de lui répondre, par l'intermédiaire de son directeur de cabinet, M. Denis Coton, en ces termes :

«C'est avec la plus grande attention que le ministre a pris connaissance du mémoire que vous avez bien voulu lui envoyer sur l'éducation des usagers de la route en matière de premier secours.

» Très préoccupé des problèmes de sécurité routière, l'intérêt du dossier que vous avez constitué ne lui a pas échappé. Il s'agit d'une importante question dont les solutions soulèvent, pour le moment, des problèmes délicats.

» L'amélioration de la sécurité routière est une des priorités de l'action gouvernementale. En vue de la mise en place d'une nouvelle politique en ce domaine, le gouvernement a demandé qu'il soit procédé à une réflexion approfondie, actuellement en cours au ministère des Transports. Je puis vous assurer que le contenu de vos propositions sera examiné dans le cadre de cette démarche.

» Le ministre me prie de vous remercier de votre contribution et de l'action courageuse que vous menez depuis des années pour améliorer l'enseignement des usagers de la route. Il ne manquera pas de reprendre contact avec vous pour vous faire connaître la suite qui pourra être réservée à votre intervention ».

7 JAN. 1982

- 9 JAN. 1982

M. Burggraeve à la prochaine réunion de la commission du secourisme à Paris

Le mémoire adressé par M. Didier Burggraeve, président des secouristes de Roubaix, aux Pouvoirs publics, continue de susciter des réactions officielles. Il y a quelques jours, le ministre des Transports lui faisait savoir que ses propositions seraient examinées dans le cadre de la réflexion approfondie actuellement en cours au ministère en vue de la mise en place d'une nouvelle politique de sécurité routière.

Dans une récente lettre, M. Christian Gerondeau, directeur de la Sécurité civile indique à M.

Burggraeve que la présidence de la République (à qui il a également adressé son dossier) lui a transmis que «ses suggestions sont étudiées par les services compétents du ministère de l'Intérieur en vue d'une mise en œuvre la plus rapide possible.»

Dans un second envoi, M. Gerondeau, à l'appui d'une lettre de plusieurs pages, apporte des commentaires au mémoire de M. Burggraeve. On retiendra de cette longue lettre que M. Gerondeau lui propose de participer à la prochaine réunion de la Commission nationale du secourisme qui se réunira à Paris au cours du premier trimestre.

Ce mémoire a également été adressé aux grandes associations nationales, à plusieurs SAMU.

Informations générales

Vacanciers : la première vague aujourd'hui

PAR LE RAIL ET SURTOUT PAR LA ROUTE, la première vague des vacanciers de l'été déferle aujourd'hui vers les quatre mers qui baignent nos côtes. On ne prévoit pas de « raz de marée », la transition entre juin et juillet permettant cette année d'équilibrer les départs entre ce samedi et dimanche. Nombre de vacanciers ont d'ailleurs pris la route dès vendredi, encore que, dans la région parisienne, les responsables du centre de Rosny-sous-Bois s'étonnaient d'enregistrer, en fin d'après-midi, une circulation plus fluide que pour un vendredi habituel. Nul doute cependant que, ce week-end, les axes routiers conduisant vers l'Ouest, le Sud-Ouest et le Sud seront particulièrement chargés. Il conviendra donc, plus que jamais, de conduire avec prudence.

Témoin d'un accident : les cinq gestes qui sauvent

CAEN. — Vous partez en vacances par la route. Vous risquez, comme des milliers de Français, d'être témoin d'un accident. Grave, trop souvent, puisque chaque année il y a plus de 12 000 morts, victimes d'accidents de la circulation.

Que faire lorsqu'on est parmi les premiers sur les lieux d'un accident ? Beaucoup sont désarmés, s'agitent en vain, ne savent comment s'y prendre, craignant, de bonne foi, de mal faire... Or, pour un accident de la circulation, comme pour tout autre, les premières minutes sont cruciales. Avant que les secours n'arrivent, il y a des gestes vitaux, simples, qui peuvent permettre de sauver des blessés.

De cela, il y a longtemps que Didier Burggraeve a pris conscience. Depuis 1967, cet ancien pompier de Paris, aujourd'hui instructeur-secouriste, mène campagne pour un secourisme de masse. Pour cette campagne, animée par l'Association des secouristes de l'agglomération de Roubaix, il n'hésite pas à prendre son bâton de pèlerin et à parcourir la France. Un action qui lui a valu, sinon d'être entendu par tout le monde, au moins d'être compris par quelques-uns : son dynamisme a été reconnu par la Fondation de la vocation et il a été nommé dans l'ordre national du Mérite.

De passage récemment à Caen, il est venu nous entretenir de cette campagne pour la vie, dont il parle avec passion. « Il ne s'agit nullement, précise-t-il, de remplacer les sauveteurs. Mais il faut savoir que les secours mettront toujours trop de temps à arriver pour certains blessés, ceux qui ne respirent plus, ou mal, qui ont été



éjectés ou choqués, ou qui saignent abondamment. Une seule solution, dans ce cas : que les témoins agissent. »

Les notions fondamentales d'assistance et de secours aux blessés de la route que Didier Burggraeve a mises au point, avec l'aide de professionnels du secourisme, sont simples, et présentées dans une toute petite plaquette qu'on peut lire rapidement, et garder sur soi, à portée de main. Les cinq gestes de vie, dit-il, sont « alerter, baliser, ranimer, compresser et sauvegarder » : savoir qui alerter et comment ; savoir comment baliser la chaussée pour empêcher tout autre accident ; savoir comment pratiquer le bouche à bouche ou le nez à nez sur une victime inconsciente ; savoir comment arrêter une hémorragie ; savoir comment placer un blessé qui saigne, vomit ou semble inconscient.

L'objectif de Didier Burggraeve, c'est d'obtenir qu'en France, comme c'est le cas dans d'autres pays, tel la Suisse, le secourisme de masse soit institutionnalisé. Il appelle de ses vœux un ensei-

gnement élémentaire, à l'école, des « gestes qui sauvent », mais aussi une épreuve de secourisme pour les candidats au permis de conduire. L'idée fait son chemin, mais lentement... Les ministères de l'Intérieur et de la Santé seraient d'accord. Reste le ministère des Transports qui trouve trop lourde une telle épreuve.

Didier Burggraeve ne désespère pas de convaincre : d'autant que la plaquette qu'il a conçue n'est pas un « dictionnaire médical ». Elle dit seulement l'essentiel de ce que peut faire tout un chacun. 550 000 exemplaires ont déjà été distribués. Si vous vous sentez concernés par ces « cinq gestes qui sauvent », vous pouvez recevoir gratuitement la brochure, en envoyant votre demande avec une enveloppe timbrée à vos nom et adresse, à l'Association des secouristes, 59390 Lys-lez-Lannoy.

Vous ne resterez plus désemparés et impuissants devant des blessés sur le bord d'une route.

Jacques TESNIÈRES.

Accidents

Un bon mois d'avril

LE BILAN PROVISOIRE des accidents de la route au mois d'avril est le meilleur depuis 1964, avec 822 tués et 5 516 blessés graves pour 15 466. Soit, par rapport à avril 83 une diminution de 5,8 % pour le nombre des blessés, et de 12,6 % pour celui des tués. A noter que les piétons et les motocyclistes paient un lourd tribut à la route avec une augmentation de 26 % de tués pour les piétons par rapport à avril 83 et de 18 % pour les motocyclistes.

De mai 83 à avril 84, on compte 12 006 tués sur les routes, contre 12 243 pour la même période de 82/83. A noter qu'en rase campagne, le taux de mortalité pour les victimes de la route ne portant pas de ceinture est passé de 6,96 à 7,39 d'avril 83 à avril 84 alors que celui portant sur les victimes portant une ceinture a baissé, lui, de 2,38 à 1,93.

25 NOV 1983

«CINQ GESTES»

M. Quilès répond à M. Burggraeve

M. Paul Quilès, ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, vient d'écrire au président de l'ASAR pour lui faire connaître son point de vue sur la situation actuelle :

«Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait, pour améliorer la sécurité des usagers de la route, à introduire un stage pratique de secourisme dans le cadre des épreuves de l'examen du permis de conduire.»

«Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire — et surtout de ne pas faire — en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route, poursuit le ministre.

«Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une «attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation, ajoute le ministre qui précise : «si la connais-

sance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour qui-conque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire.»

«C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le ballisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.»

L'argument de M. Burggraeve est que le projet des «gestes élémentaires de survie» ne passera pas pour le permis de conduire car il comprend trop de matières annexes et est trop long. Le concept des «5 gestes» cadre par contre tout-à-fait avec un enseignement à dispenser pour les candidats au permis de conduire, moment idéal de formation et de sensibilisation aux accidents de la route comme l'ont compris plusieurs pays européens.

S le ECOURISME

activité de la vie moderne



Didier Burggraeve, Président de l'A.S.A.R.

Deux observateurs de l'Association des Moniteurs de Secourisme de l'Ile de France (l'A.M.S.I.F.) ont été invités, dernièrement, à assister à un exercice de déblaiement effectué par les Equipes Actives de l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix (A.S.A.R.) dans un quartier évacué, en cours de démolition, de leur ville.

Le thème de l'opération secouriste portait sur l'intervention des Equipes " Catastrophes " dans une région urbaine dévastée à la suite d'un séisme.

Nous nous sommes entretenus avec Didier Burggraeve, lauréat 1970 de la Fondation de la Vocation, créateur de ces équipes

■ **Didier Burggraeve, vous qui**

êtes, professionnellement, un Préventeur et, bénévolement, un Sauveteur, que pensez vous de cette sensibilisation du public à l'égard du Secourisme ?

Depuis une dizaine d'années, le secourisme a pris un essor très important en France. On en parle de plus en plus dans les magazines, dans la presse, parfois même à la télévision. Il est devenu une activité essentielle de la vie moderne. Ce bond spectaculaire est dû à la croissance des accidents de la route des années 1965 - 1970 et à l'impuissance des témoins à réagir.

La consigne : " Ne touchez pas aux blessés " a vite été dépassée. La vie des accidentés est toujours, entre les mains de premiers témoins.

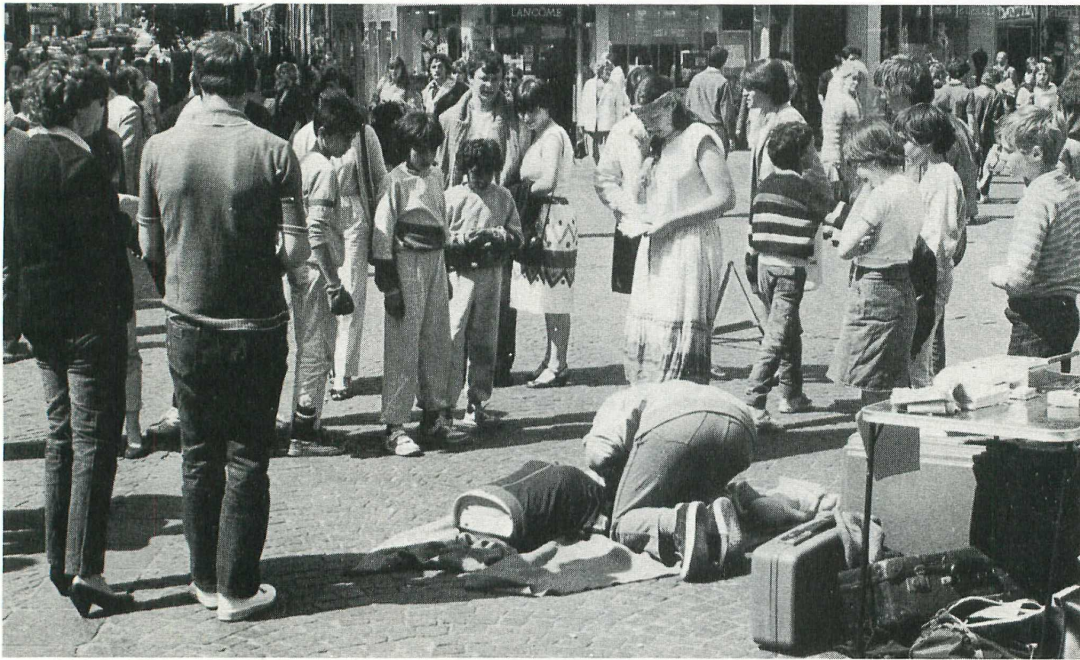
Une campagne nationale destinée à introduire des notions de secourisme au permis de conduire attire l'attention des Pouvoirs Publics et de la population sur les gestes qui peuvent sauver la vie d'un blessé.

■ **Existe-t-il une documentation, ne serait-ce qu'un dépliant, au sujet de cette campagne ?**

Un petit livret résumant consignes et gestes intitulé *Les Cinq Gestes qui sauvent* est délivré gratuitement par l'A.S.A.R. et ses correspondants régionaux.

■ **Vous avez déjà tiré à 550 000 exemplaires...**

Oui. Qui de nous, à la maison, dans l'entreprise, sur la voie



Démonstration par l'A.S.A.R. des "Cinq gestes qui sauvent" dans une rue piétonne de Roubaix.

publique, en vacances, n'a pas été confronté brutalement à un accident sérieux ? Une victime qui saigne abondamment, qui perd connaissance, qui étouffe, dont l'état est alarmant et personne pour réagir, décider, organiser, pour apporter les premiers secours ! Chaque individu doit avoir connaissance des gestes essentiels de secourisme.

Après l'accident, il est toujours trop tard !

Devant la prolifération des accidents (50 000 morts chaque année, plusieurs centaines de milliers de blessés) attendre les secours spécialisés n'est une attitude ni suffisante ni responsable.

■ Y a t'il une formation ?

□ Chaque personne devrait connaître les *cinq gestes qui sauvent*. C'est un apprentissage élémentaire, mais néanmoins capital face aux dizaines de milliers d'accidentés. Les Secouristes souhaiteraient voir introduire cet apprentissage aux épreuves des différents permis de conduire, en commençant dès maintenant par

ceux des professionnels de la route (temps de formation proposée par l'A.S.A.R. : cinq heures, en deux ou trois séances).

Il existe une formation spécifique de Sauveteur-Secouriste du Travail, pour les entreprises.

Elle dépend du Ministère du Travail, sous les auspices de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (I.N.R.S.) et le contrôle des services de prévention des Caisses régionales d'Assurance Maladie (C.R.A.M.). La formation a lieu en 8 à 10 heures. Elle va au-delà des *cinq gestes qui sauvent*. Il y est par exemple question de relevage et d'immobilisation de fractures et de la conduite à tenir en fonction des risques spécifiques de l'Entreprise.

Le Brevet National de Secourisme (B.N.S.) est proposé à tous ceux qui s'intéressent au Secourisme, et peuvent y consacrer du temps. On en délivre actuellement plus de 100 000 par an.

Mais dans les années à venir le Brevet de Secouriste serait réservé aux actifs, c'est à dire à ceux qui

feraient partie d'équipes avec entraînement régulier, aux membres des équipes d'urgence prévues en cas de catastrophes ou pour assurer des postes de secours. Le public ne serait plus qu'initié ou recyclé aux *gestes qui sauvent*. Pour les Secouristes actifs, les responsables d'Associations et les Sportifs, il existe diverses spécialités complémentaires. Les plus connues sont : la *Ranimation* (terme utilisé en secourisme, la *Réanimation*, elle faisant appel à des techniques médicales) et le *Secourisme Routier* dont le créateur, en France, fut le remarquable Professeur Arnaud (disparu le 18 août 1977).

Pierre Faure

Pour en savoir plus

Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix
59390 LYS-les-LANNOY

Le Secourisme dans l'Entreprise
Revue de la Sécurité n° 209 - Mars 1984

DIDIER BURGRAEVE:**AU SECOURS**

«Quand j'entends une ambulance passer, je ne peux pas rester assis. Il faut que j'aille voir ce qui se passe...» Depuis vingt ans, Didier Burgraeve vit avec la passion du secours. Tout a commencé le jour où, il avait alors 12 ans, il a été témoin d'un accident... et aussi de l'incapacité des adultes à faire face à une situation. «Moi, je ferai quelque chose!» se dit alors le gamin. Pari tenu...

Avant 16 ans, il suit des cours de secourisme... En 71, il reçoit le prix de la Vocation qui encourage la réalisation de projets de jeunes. Un prix de 20.000 F qui récompense sa campagne: *«Les cinq gestes qui sauvent»*. Il a alors 19 ans. *«Quand on est passionné, on sait tout ce qu'il faut faire d'instinct»* explique Didier Burgraeve. *«C'est comme si vous aviez quelqu'un qui vous chuchote à l'oreille la conduite à tenir!»*

Aujourd'hui, la campagne *«Les cinq gestes qui sauvent»* a 20 ans. Elle est connue dans toute la France et Didier Burgraeve se bat auprès des ministères concernés pour qu'elle soit intégrée au programme du permis de conduire. *«Il y a 12.000 morts chaque année sur les routes! Des centaines pourraient être sauvés si quelqu'un avait eu la réaction adéquate dès les premiers instants.»*

Mexico!

En 1979, Didier Burgraeve crée l'association des secouristes de l'agglomération de Roubaix (A.S.A.R.) qui prend son autonomie vis à vis des fédérations de secouristes. Son but: la formation et les exercices de secouristes mais aussi des campagnes: *«Les cinq gestes qui sauvent»* bien sûr, mais surtout la création d'une équipe d'urgence et d'intervention en cas de catastrophe. *«La première reconnue en France pour le plan ORSEC de la région!»*

En septembre 85, la terre tremble à Mexico. Sept personnes de l'ASAR quittent Roubaix en direction de la capitale sinistrée. C'est la première fois que des bénévoles partent porter secours à des milliers de kilomètres de chez eux. *«Les gens n'y croyaient pas. Les Mexicains nous ont remerciés. Notre travail a été remarqué comme celui de véritables professionnels!»*

Aujourd'hui, l'association compte 250 adhérents et vit de leurs cotisations et de quelques subventions que lui accordent certaines villes de l'agglomération.

La prévention des accidents entre à l'ordre du jour avec la création du CAPSU (Conseil d'Action pour la Prévention des Accidents et les Secours d'Urgence) en 1982. *«Nous travaillons en commission autour de sujets précis tels que l'alcool au volant, les accidents d'enfants...»* Leur rôle: limiter les dégâts et toujours et encore porter secours aux autres...

D.G.

16-18 mai 1986

Croix du Nord
MAGAZINE

N° 915 - 5 F

ISSN 0248-2512

Vous êtes le témoin d'un accident de la route : apprenez les cinq gestes qui sauvent

Au cours de vos déplacements, peut-être avez-vous été le témoin d'un accident de la route avec des blessés.

Et à cette occasion, vous avez pu constater votre impuissance à apporter le moindre secours aux accidentés, faute de connaissances des gestes à faire - ou à ne pas faire - dans une telle situation.

C'est pour donner à tous les usagers de la route des notions fondamentales d'assistance et de secours aux blessés que M. Didier BURGGRÆVE milite depuis 18 ans en faveur des « 5 gestes qui sauvent » dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation menée avec l'association des secouristes de l'agglomération de Roubaix. La route tuant chaque jour près de 40 personnes et en blessant plus de 1000, dont environ 250 resteront marquées pour la vie, il importe que chaque français connaisse les gestes qui sauvent afin que des milliers de vies humaines soient épargnées.

Voici donc ces « 5 gestes qui sauvent » qui ont fait l'objet d'une brochure qu'on peut se procurer gratuitement en écrivant à l'A.S.A.R. 59390 Lysles-Lannoy, avec une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'expédition.

Avant tout, repérer les victimes

Regardez si elles respirent, ne saignent pas, sont conscientes. Si rien ne les menace (feu, noyade) laissez-les dans les véhicules. Si les victimes ont été éjectées, ou s'il s'agit d'un deux-roues ou d'un piéton, laissez-les sur la chaussée en ville, sauf en cas de danger.

Sur la route, traînez la victime sur le bas côté, en la saisissant par les pieds. Gardez votre sang-froid.



L'alerte est un acte capital. D'elle dépend la sauvegarde des victimes. Sur la route, il faut alerter la gendarmerie.



En ville, les pompiers (Tél. 18), la police (Tél. 17) ou la SAMU (Tél. 15). Sur autoroute, l'alerte se fait depuis les bornes d'appel.

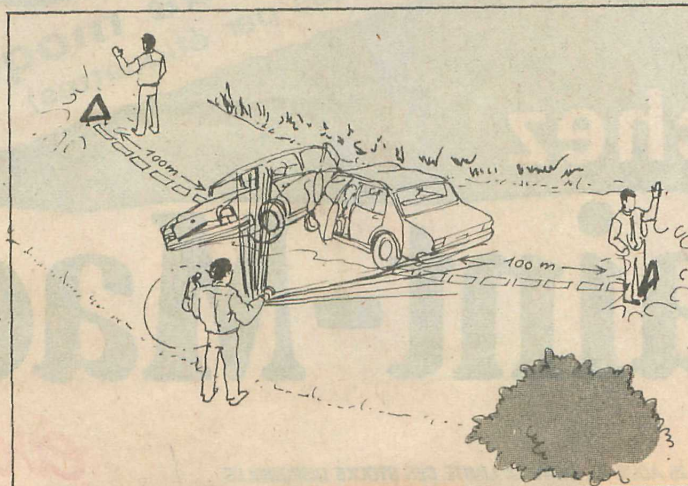
Précisez bien à votre interlocuteur le lieu de l'accident, le nombre et la gravité de l'état des victimes, les facteurs aggravant (incendie, victimes coincées). Si vous êtes seul, ne quittez pas les lieux, secourez le blessé et faites donner l'alerte par le premier véhicule qui passe.

N'évacuez jamais un grand blessé dans une voiture particulière, une camionnette, ce serait à coup sûr risquer d'aggraver son état (choc, suffocation, section de la moëlle épinière).

Deuxième geste : protéger les lieux et les blessés

- Assurez le balisage de la route au moins à cent mètres, dans les deux sens, par des personnes munies de signaux bien visibles, pour obtenir le ralentissement ou l'arrêt des véhicules avant l'obstacle.

La nuit, ces signaux devront être lumineux et mobiles. Placez des triangles de présignalisation (dans les 2 sens). Allumez vos feux de détresse.



- Coupez le contact sur les véhicules accidentés, débranchez la batterie, si elle est accessible.

- Serrez le frein à main. Calez le véhicule si nécessaire.

- Evitez l'accumulation des curieux en assurant autour des victimes un cercle de sécurité et maintenez les badauds à distance.

- Empêchez de fumer autour des véhicules accidentés.

- Repérez si possible les biens des victimes afin de les signaler aux services officiels dès leur arrivée sur les lieux.

Troisième geste : ventiler par le bouche à bouche

Observez la victime :

Si elle est inconsciente, elle ne répond plus, ne réagit plus :

- dégagez ses vêtements (col, soutien-gorge, ceinture) ;

- Saisir doucement la tête ; une main au menton, l'autre à la nuque en tirant légèrement vers le haut, dans l'axe et l'amener doucement en arrière. La victime ne peut respirer si sa tête n'est pas en arrière.

Si la victime est allongée, renversez doucement la tête en arrière.

- Ouvrez la bouche et avec deux doigts en crochet : retirez les corps étrangers qui peuvent s'y trouver.

Si le blessé ne respire plus :

- Soufflez dans le nez (bouche fermée) ou dans la bouche (nez bouché) et vérifiez que les poumons se gonflent.

- Soufflez une quinzaine de fois par minute.

- Si la respiration reprend normalement : **ARRÊTEZ.**

Ne faites pas de respiration artificielle manuelle par ma-



nœuvres externes sur la cage thoracique.

Surveillez toujours la victime et couvrez-la



**Quatrième geste :
comprimer
toute hémorragie**



- Découvrez la plaie.
- Posez sur elle un gros pansement, un mouchoir, un linge propre.
- Appuyez fortement.
- Maintenez le pansement et attendez quelques minutes.
- Surveillez toujours la victime.

Si vous disposez d'une bande ou d'un pansement compressif, placez-le autour du membre qui saigne et serrez-le, suffisamment mais sans excès.

Si vous n'avez ni pansement ni mouchoir, appuyez directement sur la plaie pour stopper l'hémorragie.

**Cinquième geste :
mettre en position
sur le côté
le blessé inconscient**

1) Si le blessé est expulsé ou sur le sol (piéton, 2 roues).

Très conscient : laissez-le sur le dos et couvrez-le (couverture, vêtements). Dégrafez les vêtements (col, ceinture).

S'il saigne de la face, s'il vomit, s'il ne répond plus à vos appels :

- Tournez-le sur le côté sans tordre le corps, face presque vers le sol, la tête vers l'arrière. Tête dans l'axe de la colonne vertébrale. Un genou fléchi.
- Couvrez-le.
- Surveillez sa respiration.

Attention : un blessé inconscient peut entendre ce que vous dites. Abstenez-vous de commentaires superflus.

La position sur le côté évite l'inondation pulmonaire ou la suffocation du blessé inconscient.

La mise en position sur le côté d'un blessé s'effectue à trois personnes.

**Les gestes
qu'il ne faut jamais faire**

Il ne faut jamais donner à boire à un blessé avec ou sans connaissance, même de l'eau, et bien sûr, surtout pas d'alcool.

Il ne faut jamais déplacer sans raison impérieuse un blessé, ce qui provoquerait une aggravation de son état.

Il ne faut jamais tenter d'extraire le blessé de la voiture (sauf s'il y a danger de mort : feu, risque de chute dans l'eau ou un ravin).

S'il a été éjecté, il ne faut jamais l'asseoir ou l'adosser, ni lui glisser un coussin sous la tête ou la nuque.

Il ne faut jamais, dans le cas où le déplacement au sol du blessé est indispensable, le saisir sans précaution, par les membres supérieurs surtout.

Il ne faut jamais tenter d'éteindre un incendie d'essence ou d'huile avec de l'eau. L'eau ne ferait qu'étendre le feu ; le liquide enflammé flottant à la surface.

Si vous n'avez pas d'extincteur, utilisez de la terre, du sable, une couverture, etc...

LES 5 GESTES QUI SAUVENT

Un homme se bat depuis 16 ans pour qu'ils soient au code de la route

- 1 **Alerter**
- 2 **Baliser**
- 3 **Ranimer**
- 4 **Compresser**
- 5 **Sauvegarder**

Après trois années passées chez les sapeurs pompiers, Didier Burggrave, qui avait déjà remarqué dans son enfance, à la suite d'un grave accident, que les gens ne pouvaient rien faire pour aider les blessés faute en connaissances de secourisme, décida en 1970 de se lancer dans un grand projet. Son ambition est en effet de rendre obligatoire, avec la préparation du permis de conduire, l'enseignement de quelques notions élémentaires de secourisme qu'il réunit dans un petit opuscule appelé «Les 5 gestes qui sauvent». Cela fait maintenant 16 ans, après avoir reçu le prix de la vocation 1970 pour son action, qu'il se bat pour faire accepter son projet. Il a écrit et écrit encore à tous les parlementaires, les ministres et même au président de la République pour se faire entendre. Beaucoup lui ont d'ailleurs répondu en particulier. Georges Pompidou, alors président, et François Mitterrand alors député. Plus récemment Pierre Mauroy, Premier ministre s'était montré fort convaincu, il en allait de même pour Gaston Defferre. Mais, mis à part cela, rien de nouveau. Si, une petite chose. Les deux premiers gestes (alerte et balisage) qui font plus partie du code de la route que du secourisme pur ont été introduits dans le petit bouquin remis par les auto-écoles à tous leurs élèves. Quant aux trois autres... Et pourtant, comme le fait remarquer Didier Burggrave : «Chaque année, 12 000 personnes meurent sur les routes. Si chacun connaissait les cinq gestes, des centaines de vie seraient sauvées facilement puisque 6 000 personnes décèdent avant l'arrivée à l'hôpital faute de soins immédiats pratiqués dans le laps de temps de 10 minutes que mettent les secours pour arriver sur les lieux». La Suisse quant à elle a adopté cette formation dans le code de la route depuis 1977 et l'Espagne vient de faire de même. La route, c'est évidemment une histoire de prévention mais l'assistance aux blessés n'est pas non plus à écarter.

Si vous désirez recevoir le carnet des «5 gestes qui sauvent», écrivez en joignant une enveloppe timbrée à A.S.A.R., 59390 Lys Lez Lannoy.

connaître

Les cinq gestes qui sauvent : 1500 vies humaines en sursis

La dose létale 50 (DL 50), vous connaissez, bien sûr. Mais à quoi peut bien correspondre le TL 50 ?

D'après P. Lauwick, Vice-Président de l'ASAR (*) qui se réfère aux associations européennes et nord-américaines de secours routier, « le temps léthal 50 est l'intervalle de temps qui suit un traumatisme de la voie publique, au cours

qu'à un fil. Au cours desquelles 1 500 êtres humains pourraient être sauvés, si l'ASAR gagnait son pari. C'est-à-dire, si les premiers témoins connaissent les « 5 gestes qui sauvent ». 10 961 morts : 10 % sur le coup. 20 % par syndrome de Mendelsohn au cours d'un coma. 15 % par détresse respiratoire et 5 % par collapsus cardiovasculaire secondaire à une hémorragie externe. Au total 40 % de morts très précoces et qui sont épargnées quand, par hasard, un simple secouriste peut intervenir immédiatement. Malheureusement, devenir secouriste demande une attitude vo-

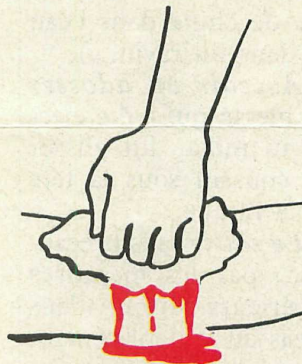
saire : 5 heures suffisent pour apprendre à alerter, baliser, réanimer, compresser et sauvegarder. 5 heures pour les 5 gestes qui sauvent : le voilà, le



duquel 50 % des décès se produisent. En moyenne, 40 à 60 minutes ». Autrement dit, parmi les 10 961 morts imputables à la route en 1986, 5 480 sont survenues dans la première heure suivant l'accident, et autant entre la 2^e heure et le 6^e jour. Quant au délai d'intervention des secours, en tenant compte du temps nécessaire à donner l'alerte, il varie entre 20 et 40 minutes, selon le lieu de l'accident. Faites la différence : une trentaine de minutes où la vie ne tient



lontariste qu'on ne peut pas exiger de l'ensemble de la population. D'ailleurs, le diplôme de secouriste n'est pas néces-



saire de l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix, l'ASAR.

Un million de permis de conduire par an

« J'aurais bien aimé pouvoir faire quelque chose, mais je ne savais pas quoi ». Après un accident, il n'est pas de témoin qui ne regrette son impuissance. De là à s'informer sur la conduite à tenir devant un traumatisme, il y a une marge qui n'est pas prête d'être franchie spontanément. D'où la proposition pour laquelle Didier

Burggraeve, Président Fondateur de l'ASAR, se bat depuis 15 ans : rendre obligatoire l'enseignement des 5 gestes au moment du permis de conduire. Un million de personnes passent cet examen chaque année.

De quoi tisser, sur une décennie, un réseau d'automobilistes capables de réagir positivement devant un accident. Irréaliste, ce projet ? Pas si sûr ! « Du jour au lendemain, nous sommes capables de mettre en place un stage de formation rapide dans toutes les auto-écoles de France et de Navarre. » Surcoût à prévoir pour le permis de conduire : 50 F par can-

NOTIONS FONDAMENTALES D'ASSISTANCE ET DE SECOURS AUX BLESSÉS DE LA ROUTE

5

alerter
baliser
ranimer
compresser
sauvegarder

GESTES
QUI SAUVENT

* L'ASAR a conçu un livret explicatif des « 5 gestes qui sauvent », dont près de 600 000 exemplaires ont déjà été diffusés dans le public. Il est adressé gratuitement à toute personne qui envoie une enveloppe timbrée. ASAR, 59390 Lys-lez-Lannoy.



Ce qu'il ne faut jamais faire

Les « 5 gestes » doivent être mis en œuvre pour tenter de sauver un blessé qui est en train de mourir. Fort heureusement, cette situation est exceptionnelle (5 500 cas d'après le calcul de l'ASAR) par rapport aux 270 000 blessés relevés chaque année sur nos routes. Dans la grande majorité des sinistres corporels, les témoins devront donc se contenter de deux gestes seulement : alerter et baliser. Et s'abstenir absolument de :

- **Donner à boire** à un blessé conscient ou non : même de l'eau et, bien sûr, surtout pas d'alcool,

- **Déplacer** sans raison impérieuse un blessé,

- **Tenter d'extraire** le blessé du véhicule (sauf péril immédiat : feu, risque de chute dans l'eau ou dans un ravin...),

- **Asseoir ou adosser** un blessé qui a été éjecté, ni même lui glisser un coussin sous la tête ou la nuque,

- **Le saisir** sans précaution, par les membres supérieurs surtout, dans le cas où le déplacement au sol du blessé est indispensable,

- **Tenter d'éteindre** un incendie d'essence ou d'huile avec de l'eau, ce qui ne ferait qu'étendre le problème, le liquide enflammé flottant à la surface. En l'absence d'extincteur, utiliser de la terre, une couverture, etc.

l'ennemi du bien : sitôt convaincu ses interlocuteurs, il faut tempérer leurs ardeurs. « *Il n'est pas question d'envisager une formation plus complète, plus longue, et plus coûteuse, que les gens oublieront plus facilement. Nous avons mis au point un protocole bien rodé pour enseigner des gestes simples, accessibles à tous, avec des moyens mnémotechniques.* »

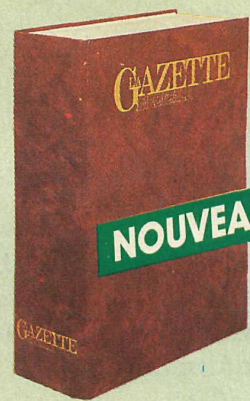
Il n'est pas utile d'aller plus loin que de dire et répéter la nécessité :

- d'alerter les secours ;
- de baliser la route, pour éviter d'aggraver la situation ;
- de faire du bouche à bouche, en cas d'arrêt respiratoire ;

- de comprimer une artère, pour stopper une hémorragie ;
- de mettre en position latérale de sécurité un blessé comateux.

Cinq heures, un moniteur, un mannequin, et un projecteur à diapositives sont nécessaires et suffisants. Plus une loi, pour rendre le tout obligatoire. De nombreux pays d'Europe se sont déjà lancés dans le combat pour « les 5 gestes qui sauvent ». La France risque de faire figure de lanterne rouge si elle ne se jette pas à son tour dans la bataille. Et les médecins ont une responsabilité dans la mobilisation du public pour ce projet. Comme l'Automobile Club Médical de France et son Président, André Soubiran, qui ont décidé de peser de tout leur poids dans cette affaire... □

M. PLOIN



Pour conserver les numéros de la *Gazette Médicale*, choisissez la reliure spécialement conçue pour cet usage : au format exact du journal, façon cuir et or, elle sera très élégante dans votre bibliothèque...

OFFRE EXCEPTIONNELLE

Profitez de nos conditions avantageuses : 79 F au lieu de 92 F pour deux reliures.

Renvoyez vite votre bon avec votre règlement à
GAZETTE MÉDICALE
123, rue de Tocqueville,
75017 Paris

- 1 reliure au prix de 46 F franco.
- 2 reliures au prix de 79 F franco.

vosre cachet

didat. « Nos moniteurs sont bénévoles, il ne s'agit donc que de couvrir les frais d'organisation du système. » Peu de temps, peu d'argent : quelle sorte d'obstacles peuvent donc s'opposer à ce projet ? « Régulièrement,

nous parvenons à convaincre le personnel politique en place sur la nécessité de légiférer dans ce sens. Et régulièrement, de nouvelles échéances électorales nous obligent à repartir à zéro ! » Pour Didier Burggraave, le mieux est

SANTE-DIETETIQUE

Chaque année, 2 000 blessés de la route sont condamnés à mourir

Cinq gestes pour les sauver

Les grands départs en vacances sont bientôt là. Avec leur cohorte d'accidents de la route. Quand on est témoin d'un de ces drames, notre premier réflexe est de porter secours aux victimes. Encore faut-il connaître les gestes qui peuvent les sauver, et ne pas aggraver le mal par ignorance ou maladresse.

Lorsque survient un accident de la route, il y a des morts et des blessés. Pour les premiers, il n'y a malheureusement plus rien à faire. Mais pour les blessés, commence une attente angoissante et qui peut leur être fatale. Ce sont les quelques dizaines de minutes avant l'arrivée des secours, durant lesquelles on pourrait sauver un blessé. Car, comme l'a déclaré le docteur André Soubiran, il y a loin du « pied de l'arbre au Samu ».

En effet, il faut compter entre 20 et 40 minutes pour que des secours qualifiés puissent intervenir. Et il a été calculé que près de 2 000 blessés pour-



Les premières minutes après l'accident, avant l'arrivée des secours, peuvent être décisives pour la survie des blessés graves.

raient être sauvés de la mort, chaque année, si les témoins savaient faire les gestes qu'il faut, dans les premières minutes de l'accident.

Ces gestes sont au nombre de cinq. Ils ont été mis au point par un sapeur-pompier de 38 ans, ancien boursier de la Vocation, Didier Burggraeve, et un jeune médecin de 26 ans, Philippe Lauwick, respectivement président et vice-président du C.A.P.S.U. (Conseil d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence).

Alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder : ces cinq gestes peuvent sauver. Non, il ne s'agit pas d'obliger tous les Français à se transformer en secouristes, mais le but de cette campagne est de permettre à tous de devenir, au moins, « secourus ». C'est-à-dire être capable de faire ces cinq gestes, tout à fait élémentaires, qui peuvent sauver. Les voici, résumés très simplement, tels qu'ils le sont dans une brochure distribuée gratuitement, et que Didier Burggraeve a pu réaliser grâce au mécénat de quelques grandes entreprises comme « Champion », « Continent » et « Promodés ».

1. ALERTER

Il s'agit d'appeler les secours. Mais qui alerter ? Sur la route : les gendarmes ; en ville : les pompiers (18), la police (17) et le samu (15). Comment le faire ? Avec clarté, précision et en tentant de garder son calme. Ce qui n'est pas toujours facile, surtout si l'on est émotif. En effet, bien des secours sont retardés par manque de précisions quant au lieu exact de l'accident.

2. BALISER

Il faut, à tout prix, et surtout de nuit, éviter ce qu'on appelle le « sur-accident ». Pour cela, il est impératif d'assurer le balisage de la route, au moins à cent mètres dans les deux sens, par des signaux bien visibles. Dans le même temps, il faut prendre



certaines précautions : couper le contact des véhicules, serrer le frein à main, empêcher les curieux de trop se rapprocher...

3. RANIMER

Il s'agit, dans l'attente des secours, de « ventiler » le blessé, en pratiquant le bouche-à-bouche ou le bouche-à-nez, afin de le maintenir en vie. En effet, si on ne fait rien, c'est le coma à brève échéance.



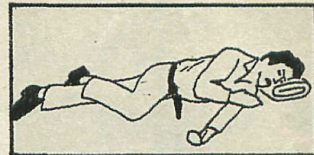
4. COMPRESSER

Pour des témoins n'ayant aucune notion de secourisme, c'est sans doute le plus difficile. Si le blessé saigne par une ou plusieurs plaies, il faut absolument



stopper l'hémorragie. Car une personne peut se vider complètement de son sang en un temps très court : un peu plus de cinq minutes. On utilise pour compresser des pansements ou du linge propre. A défaut, une pression de la main peut suffire.

5. SAUVEGARDER



Ce cinquième et dernier geste concerne la position à faire prendre éventuellement au blessé. Il faut le placer en P.L.S. (position latérale de sécurité), pour éviter l'inondation pulmonaire ou la suffocation. Il y a intérêt à ce que cette mise en position idéale soit effectuée par trois personnes pour soutenir, en même temps, les jambes, le torse et la tête.

Mais il y a aussi les gestes qu'il ne faut pas faire : ne jamais donner à boire à un blessé ; éviter de le déplacer ; ne pas tenter de le dégager du véhicule, sauf raison impérieuse ; en cas d'éjection, ne pas l'asseoir, l'adosser, ni glisser un coussin sous sa tête ; ne pas le tirer pour le déplacer, surtout par les membres inférieurs ; ne pas tenter d'éteindre un incendie d'essence ou d'huile avec de l'eau, au risque de le voir s'étendre. Mieux vaut utiliser du sable, de la terre ou une couverture.

Retenez ces cinq gestes : ils peuvent sauver des vies. Mais l'idéal serait que tout le monde suive des cours de secourisme. Pourquoi d'ailleurs ne pas les rendre obligatoires dès l'école primaire, ce qui permettrait de former, pour l'avenir, des générations de « secourus » ?

Gilbert FOUZON

DIDIER BURGGRAEVE

Lauréat de la Fondation de la Vocation
Instructeur de Secourisme
Président de l'Association des Secouristes
de l'Agglomération de ROUBAIX.

MEMOIRE SUR LE

SECOURISME

L E S 5 G E S T E S E S S E N T I E L S

L E S 5 G E S T E S Q U I C O M P T E N T

**ENSEIGNEMENT ESSENTIELLEMENT PRATIQUE A INTRODUIRE
PARMI LES EPREUVES DES PERMIS DE CONDUIRE**

PROJET PROPOSE EN 1967

I

A LA MEMOIRE DE MON MAITRE

LE PROFESSEUR MARCEL ARNAUD

**" QUI POSE LA PREMIERE PIERRE NE
SAIT PAS TOUJOURS QUI HISSERA LE
DRAPEAU DE QUI AU FAITE DU TOIT "**

S. JERZY LEC

AOUT 1981

POUR UN AUTRE SECOURISME

Ce mémoire n'a pas pour objet de mettre en valeur un homme ou ses idées. Le Secourisme n'appartient à personne. Il nous est laissé à un moment donné par des hommes qui l'ont enrichi et développé, à nous, qui revendiquons l'honneur de poursuivre leur action. Nous devons à notre tour nous montrer dignes de l'enrichir et de le développer à nouveau pour un jour, également, tendre le flambeau.

Le Nom du Professeur ARNAUD ne peut cependant pas être passé sous silence. Le Secourisme "routier", il l'a créé de toutes pièces. Depuis son ouvrage publié en 1961 "Les blessés de la route", jusqu'à ce jour, le chemin parcouru grâce à lui aura été immense. Il ne faut pas oublier que si parfois nous pouvons nous enorgueillir d'avoir des idées ou des projets c'est bien souvent par le travail de ceux qui nous ont précédés et qui ont fait avancer les choses au point où elles en sont le jour venu.

Ce premier mémoire consacré à la formation indispensable des usagers de la route aux quelques gestes qui peuvent sauver une vie est destiné à faire un premier point, partiel, sur la proposition Française datant de 1967, simple, pédagogique, se rapportant uniquement à la route et qui a hélas abouti à un projet gonflé, détourné de l'ambition, de la portée et de l'objectif essentiel de la proposition initiale.

Avec la publication de documents inconnus, il fait ressortir 3 phases :

- 1° L'accord difficile mais enfin réalisé de toutes les parties intéressées sur l'objectif à atteindre.
- 2° Les hésitations et les lenteurs des Pouvoirs Publics.
- 3° Les erreurs et les complications du projet de 1977.

Ce mémoire rapporte des faits et une situation, il n'explique pas, jour après jour, semaine après semaine, mois ou année après année, le travail incessant qu'il aura fallu fournir pour passer du stade de l'idée combattue par certains milieux Secouristes ou médicaux, à l'information des Parlementaires et des Ministères concernés, à la décision des Pouvoirs Publics (Comité Interministériel de la Sécurité Routière en novembre 1974) puis au décret officiel proposé par la Direction de la Sécurité Civile du 4 janvier 1977 (1).

A l'origine de cette proposition en France sous le titre "5 gestes qui sauvent" je n'ai même pas été entendu par la Commission Nationale du Secourisme, organisme consultatif pour les uns, de décision pour les autres.

J'estime le contenu du programme des "gestes élémentaires de survie" ainsi que l'enseignement en lui-même mauvais. J'estime, comme auteur des "5 gestes qui sauvent" et par mon Combat depuis 16 ans avoir le droit de le dire.

Je réclame l'abrogation de l'arrêté du 20 février 1978 relatif à l'initiation aux "gestes élémentaires de survie" et son remplacement par un arrêté s'inspirant des propositions contenues dans ce mémoire après des Etats Généraux du Secourisme (Régions du Nord, Est, Centre, Ouest, Paris et région Parisienne et Sud - soit 6 Assemblées).

L'ampleur et l'importance de cette éducation du grand public qui touchera des millions de Français le justifie amplement - pour aboutir à un projet soumis à la nouvelle Commission Nationale du Secourisme - émanation essentielle des praticiens du Secourisme et non en grande partie de l'Administration.

Enfin, cette grande action ne doit pas devenir une opération commerciale ou en être le prétexte. Le titre "gestes élémentaires de survie" ne convient pas au grand public. Gestes ? Combien de gestes ? Il est impossible de répondre tant il y a confusion entre les "gestes qui sauvent" et la pratique du Secourisme. Elémentaires ? Un point de compression n'est plus un geste élémentaire ! Boucler sa ceinture n'est pas un geste de survie au sens du Secourisme et mêler la prévention sur la route et même à la maison, tout cela n'est pas de nature à faire accepter l'utilité de ces gestes de survie.

Il faut être simple, clair, volontairement très limité. Il faut que ce soit gratuit y compris le document de rappel. C'est une affaire Nationale.

Didier BURGGRAEVE

1 : Voir "Mémoires d'activités et de Combats" Chapitres I à XII publiés à ce jour.

LR/274
AT/275

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

SERVICE NATIONAL
DE LA PROTECTION CIVILE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous-Direction
de l'Administration Générale

PARIS, LE

13 AOUT 1970

Bureau de l'Enseignement
et des Associations

PC/AG/ENS N°

3607

Monsieur,

Par ^{voire} lettre du 25 juillet, vous avez formulé le souhait, que la connaissance des notions élémentaires de secourisme soit exigée des candidats au permis de conduire.

Or j'ai l'honneur de vous indiquer, que cette question a fait l'objet d'un examen approfondi, par la Commission Nationale de Secourisme, au cours de sa réunion du 4^e Octobre 1968.

Bien que favorable au principe de ce projet, la Commission n'a pas cru possible d'en recommander l'adoption dans l'immédiat. Elle s'est prononcée contre la formule d'un " mini-secourisme ", enseigné sans contrôle et dépourvu de sanctions officielles. En même temps, il est apparu, que la situation financière des grandes associations ne leur permet pas d'assurer chaque année la préparation de 800.000 candidats supplémentaires au Brevet National de Secourisme .

Par ailleurs, ^{La} dépense à prévoir en cette hypothèse étant évaluée à 15 millions de francs, la modicité des crédits mis à ma disposition ne me permettrait pas d'apporter à ces associations l'aide indispensable à un tel développement de leurs activités .

Soyez persuadé, que je le regrette, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Abolument désolé;

Le Préfet, Directeur
du Service National
de la Protection Civile

Monsieur BURGGRAEVE,
Président des E.P.C.N.
251 Rue Jules GUESDE,
ROUBAIX.

J. PERREAU PRADIER

PA/EM

Paris, le

RÉPONSE transmise pour information le 26 AOUT 1971
Avec mes sentiments dévoués.

521



Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me consulter sur une lettre de M. Didier BURGGRAEVE qui propose d'introduire une épreuve de secourisme automobile à l'examen du permis de conduire.

C'est une question qui a été abordée, vous vous en souvenez, à la Table Ronde. Nous en avons tiré une conclusion positive : il faut mettre quelques notions élémentaires de secours dans les programmes de l'enseignement et de l'examen du permis de conduire; en particulier, enseigner à protéger les blessés, à appeler les secours, et, sans doute, à faire quelques mouvements, quelques gestes simples. Cela peut se faire assez rapidement.

C'est sur ces gestes simples qu'il y a de graves réticences de tous les médecins. Leur théorie, vous le savez, est que dans les blessures des accidents de la route un secouriste aux notions fatalement rudimentaires, et en tous cas qui a peu de pratique, peut faire plus de mal que de bien. On est d'accord par exemple qu'il pose des garrots, mais on critique qu'il pratique la respiration artificielle parce que cela oblige à déplacer le blessé et à lui faire prendre des positions qui risquent d'aggraver des blessures de la colonne vertébrale; sauf cas exceptionnels, on hésite à donner une autre consigne que celle d'attendre l'ambulance avec le médecin-anesthésiste-réanimateur.

Toutes les brochures officielles, notamment celles du Secours Routier, sont conformes au point de vue des médecins; au contraire, certaines associations ont donné des conseils que ceux-ci désapprouvent totalement.

Pour enseigner et faire pratiquer davantage de secourisme, nous devons attendre les études en cours des médecins spécialisés. Ils se préoccupent de la formation des secouristes professionnels, de leur collaboration avec eux (pompiers, etc...); on tâche d'initier des médecins au secourisme; en tous cas, ils connaissent bien les propositions de M. BURGGRAEVE.

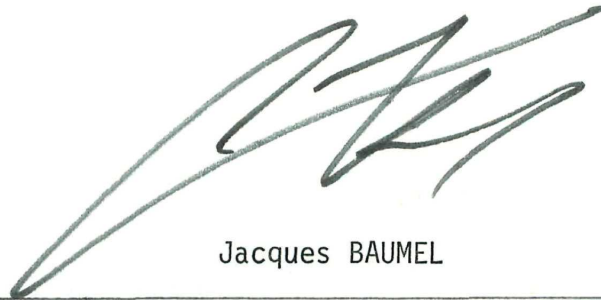
C'est évidemment la nature très particulière des blessures des accidents de la route (blessures du crâne, de la colonne vertébrale; hémorragies internes) qui rend ici les médecins très circonspects, quoiqu'ils souhaitent former davantage de secouristes.

Je souhaiterais que M. BURGGRAEVE comprenne bien ce qui sera fait en tous cas et que, pour le reste, il faut suivre l'avis des médecins et nous en remettre à leur expérience. J'espère que, d'accord

.../...

avec eux, nous pourrions utiliser au mieux les connaissances de ces secouristes que M. BURGGRAEVE forme avec tant de dévouement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à mes sentiments les meilleurs.



Jacques BAUMEL



Elle sauve son enfant par le bouche à bouche.

Si vous deviez le faire, sauriez-vous le faire ?



La mort est pressée. Quand la respiration d'un accidenté s'arrête (en cas de noyade, d'électrocution, d'asphyxie, voire d'accident de la route), vous n'avez plus que 3 minutes pour éviter l'irréversible.

3 minutes : même si les secours venaient très vite, ils arriveraient trop tard. C'est vous qui devez agir en pratiquant immédiatement le bouche à bouche.

Lui seul peut faire reculer la mort. Celle qui guette peut-être les vôtres dans votre

propre maison, sur la route de vos vacances, sur la plage de votre été. Pour leur garder la vie, apprenez le bouche à bouche. Il suffit de 5 minutes pour l'apprendre.

Pour savoir où apprendre le bouche à bouche, écrivez à



Grandes Causes Nationales Boîte Postale 400 - Paris 17^e

annonce réalisée bénévolement par Elvinger avec le concours gracieux de J.-C. Dewolf, photographe. Composition bénévole de

la Typographie Publicitaire. Insertion offerte aux Grandes Causes Nationales par **Sélection** 4 Readers Digest

NE

VIE PRATIQUE

PAS DE COURS DE SECOURISME
POUR LE PERMIS DE CONDUIRE

Un groupe d'études vient d'être créé à la direction des routes et de la circulation routière afin de procéder à l'examen de la question

relative au secourisme et notamment à son introduction éventuelle dans les épreuves du permis de conduire.

Les premiers échanges qui ont eu lieu au sein de ce groupe tendent à confirmer que l'introduction dans les épreuves du permis de conduire de notions de secourisme n'est pas souhaitable, car ces notions seraient nécessairement insuffisantes et risqueraient alors d'aller à l'encontre du but recherché.

Il paraît préférable de s'orienter vers une information et une éducation des futurs conducteurs sur ce sujet. La formation à leur donner pourrait consister avant tout à leur apprendre les erreurs à ne pas commettre en présence d'un blessé de la route.

DI 18 DÉCEMBRE 1971

Secourisme au permis de conduire ?
Le projet reste à l'étude

L'Association nationale des usagers de la route communique :

Le Journal Officiel a fait paraître récemment la réponse du ministre de l'Équipement à une question posée par M. Michel de Grailly, député de Paris, à la demande de M. Didier Burggraeve, directeur national de l'Enseignement à l'Association nationale des usagers de la route. Certains journaux ont interprété cette réponse en annonçant qu'il n'y aurait pas de secourisme au permis de conduire.

Il s'agit seulement
de gestes d'extrême
urgence

Aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet. Le projet des cinq gestes qui sauvent est toujours à l'étude. Didier Burggraeve doit rencontrer en début d'année des responsables des services du Premier ministre à propos de ce

problème qui sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Table ronde, commission secours aux blessés.

Didier Burggraeve a d'ailleurs répondu immédiatement au ministre de l'Équipement s'agissant de l'opinion du groupe d'études qui émet un avis mais ne prend pas de décision.

Il fait observer : « Si l'on veut arriver à 20.000 morts sur nos routes en 1973, il suffit de continuer comme nous le faisons maintenant. Par contre, si l'on désire fermement sauver le plus de vies humaines possible, la seule solution dans le domaine des secours est d'introduire ces gestes qui sauvent au permis. Le fait d'apprendre à des conducteurs les erreurs à ne pas commettre est un non-sens si à côté les gestes d'extrême urgence — j'insiste sur l'extrême urgence — n'ont pas été assimilés.

On a confondu dès le départ le secouriste qui reçoit une formation spéciale et prolongée, avec le conducteur qui ne connaîtrait que quelques ges-

tes destinés à sauver les blessés d'une mort certaine.

Des milliers d'accidentés meurent dans les cinq premières minutes après l'accident. Seuls les témoins sur place peuvent effectuer l'acte de sauvetage. On ne va pas leur demander de dégager les victimes, de poser des garrots, de pratiquer la respiration artificielle manuelle. Tout cela est faux.

On étudie beaucoup
et ça s'arrête là !

On fait perdre à tout le monde un temps précieux. Et Didier Burggraeve ajoute : « Va-t-on encore jouer avec les vies humaines ? Depuis cinq ans j'essaie de vous convaincre. D'autres pays ont déjà adopté cette solution. Il semble que chez nous on étudie beaucoup et ça s'arrête là ! Je ne suis pas d'accord et j'aimerais que l'on prenne la chose au sérieux. »

conducteurs
OU
conducteurs secouristes ?

article paru dans
"Risques du métier"
1er trimestre 1972

publication de l'Institut
Nat. de Rech. et de Sécurité

PLUSIEURS parlementaires ont demandé au ministre de l'Équipement et du Logement s'il ne serait pas possible que des notions de secourisme fassent l'objet de questions lors de l'examen du permis de conduire. Le ministre a répondu par la négative. Il précise dans sa réponse « que la réforme du permis de conduire donne la priorité aux connaissances de la conduite qui constituent le facteur essentiel de la sécurité routière ».

Hostilité du Corps médical

Le ministre appuie sa réponse sur l'avis des praticiens. Les blessés de la route étant des polytraumatisés, les médecins estiment que les interventions de personnes imparfaitement initiées au secourisme ou manquant d'expérience, donc souvent maladroites, risquent de causer plus de dommages qu'elles n'en peuvent éviter.

Prévenir le sur-accident

Il est vrai, et on a pu maintes fois le constater, qu'une intervention de secouristes peu qualifiés peut entraîner des conséquences graves pour l'accidenté.

On peut, néanmoins, regretter cette prise de position des pouvoirs publics et... des médecins. Elle s'appuie, il est vrai, sur une constatation évidente, à savoir qu'il n'est pas possible actuel-

lement, avec les moyens existants, de faire des apprentis conducteurs, des sauveteurs-secouristes de la route. Il faudrait, en effet, adjoindre aux moniteurs d'autos-écoles des spécialistes capables d'enseigner le secourisme d'urgence. Toutefois, sans aller aussi loin, ne pourrait-on tout de même profiter de l'occasion pour inculquer aux candidats au permis ces trois ou quatre « gestes qui sauvent » que nous évoquons dans notre précédent numéro, ces gestes étant ceux « qu'il faut faire » et aussi ceux « qu'il ne faut pas faire ». Un futur conducteur, cela paraît indéniable, devrait obligatoirement savoir qu'il ne doit en aucun cas manipuler un blessé (sauf danger évident) et qu'il doit, en revanche, se préoccuper immédiatement d'éviter ce que nous appelons le « sur-accident », en balisant les lieux en amont et en aval et, ensuite, alerter la gendarmerie la plus proche. La connaissance de quelques notions de secourisme (1) ne nous paraît aucunement contradictoire avec le souci des médecins d'éviter des interventions dommageables pour les blessés. On peut donc espérer que les pouvoirs publics porteront toute l'attention nécessaire sur cette suggestion, au moment où ils se préoccupent de faire de notre permis de conduire un véritable brevet d'aptitude attestant notre maîtrise du volant.

(1) Nous indiquons un moyen très simple de les retenir : P.P.S., c'est-à-dire, protéger, prévenir, secourir.

Le méli-mélo administratif autour d'une idée simple au départ : Apprendre des gestes, uniquement des gestes, quelques-uns, qui peuvent maintenir la vie des accidentés voués à une mort certaine sans cette intervention (d'où le terme de survie), et la faculté des différents Ministères imbriqués par cette proposition de chercher la petite bête ou de se mener la vie dure entre eux auront fait perdre à cette forme de Secourisme, la vraie qui soit de "masse" de nombreuses années.

Revoyons rapidement quelques éléments du dossier.

"L'examen approfondi" dont parle M. J. PERREAU-PRADIER dans sa lettre du 13 août 1970 comme Directeur du S.N.P.C (aujourd'hui la Direction de la Sécurité Civile), au cours d'une réunion du 4 octobre 1968 avait été relaté en ces termes par le Ministre de l'Intérieur lui-même, en réponse à un député :

"Cet organisme faisant sienne les propositions de nos services, s'est montré partisan de l'inclusion dans les épreuves du permis de conduire d'une interrogation d'ordre général sur le relèvement des blessés de la route et les soins à donner en cas d'asphyxie ou d'hémorragie". (1)

Or, d'emblée, il faut bien constater que nous ne parlions pas le même langage. Une interrogation ne servirait pas à grand chose et le "relèvement" des blessés n'avait rien à voir dans un apprentissage pratique de "gestes". Puis, la lettre de M. PERREAU-PRADIER, devenu aujourd'hui le Président de la F.N.P.C (Fédération Nationale de Protection Civile) devient surprenante : "Elle (la C.N.S) s'est prononcée contre la formule d'un "mini-secourisme", enseigné sans contrôle" etc...

Dans mon esprit, ces 5 gestes, ce n'était pas un mini-Secourisme pour la simple raison qu'il y avait à faire nettement une différenciation entre ce qui avait été fait jusqu'à présent en Secourisme et notamment une formation avec une théorie à n'en plus finir.

Avec les "gestes", on n'allait pas expliquer la circulation sanguine avant d'apprendre à poser un pansement compressif. C'était déjà jouer sur des mots.

Puis, ce "sans contrôle" était la preuve que la C.N.S n'avait rien compris du tout puisque le contrôle se ferait lors de l'enseignement pratique en groupe (ce qui a finalement été retenu dans le projet de 1977).

Enfin, comble de la confusion, l'argument financier : Impossible de former chaque année 800.000 nouveaux B.N.S correspondants aux candidats au permis de conduire (ce n'était pas ce qui était demandé !) ajouté à celui entre apprendre un comportement en situation d'urgence (5 gestes qui sauvent) et une formation complète, approfondie telle que le B.N.S.

Il ne reste qu'à se demander quelles sont les Personnalités qui composaient la C.N.S de l'époque et qui ont abouti à ce mélange confus et impressionnant. Et quelle est la raison impérieuse des "sanctions officielles" : Donner un bout de papier à en-tête, tenir des statistiques ou offrir un document à présenter en cas de besoin. Je ne le crois guère. Seul un homme décidé agira (si les services de Police ne le refoulent pas).

Il est clair que lors de sa réunion d'octobre 1968, la Commission Nationale de Secourisme s'était trompée de Secourisme.

Aussi incroyable que cela paraisse, il fallait faire l'éducation des fonctionnaires, des Parlementaires et des Ministres si on voulait avancer et donner une chance à ce projet. Auteur des "5 gestes", je me suis senti responsable de cette Mission.

Devant la progression effarante des accidents de la route, un Secrétaire d'Etat chargé (entre autres) des problèmes de la Sécurité Routière fut nommé auprès du Premier Ministre. Ce dernier, M. Jacques BAUMEL, qui fut convaincu par la suite de l'importance et de l'intérêt capital de cette éducation collective montra bien par sa lettre du 26 août 1971 que nous n'étions pas au bout de nos peines même si on pouvait déceler une petite évolution (2ème paragraphe).

1 : Lettre de M. R. MARCELLIN, Ministre de l'Intérieur, du 7 novembre 1968 publiée dans le chapitre V.

"C'est sur ces gestes simples qu'il y a de graves réticences de tous les médecins".

Faut-il toujours compliquer à l'envi ou à l'extrême pour que ce soit valable et efficace ? L'expérience démontre que non !

Il faut enseigner le Secourisme dans tous les milieux et pour tous les âges pour comprendre cette erreur pédagogique. L'élève ne retiendra que le geste. Toute la théorie faite autour, aussi belle et présentée soit-elle, s'évaporerait. Il vaut mieux récupérer ce temps pour répéter plusieurs fois la même chose de façon différente ! Alors gagnons du temps et en efficacité !

De "tous les médecins". C'était faux ! Quels médecins ? Des Ministères ! Coupés de la réalité !

Il y en avait alors au moins un qui était pour puisqu'il se battait dans le même sens quand il disait : "Sans être Secouriste, connais au moins les gestes qui sauvent". Et pas des moindres : Le Professeur ARNAUD.

"D'accord qu'il pose des garrots, mais on critique qu'il pratique la respiration artificielle parce que cela oblige à déplacer le blessé..."

C'était exactement l'inverse que je préconisais. Je suis l'un des plus farouches partisans de l'abandon du garrot en France (depuis 10 ans !). Les "conseillers" de M. BAUMEL ignoraient-ils que les méthodes dites manuelles étaient proscrites pour les blessés et qu'une ventilation orale pouvait se pratiquer en laissant un accidenté sur son siège ?

Qu'il est malheureux et décourageant de lire de tels propos de ceux qui donnent leur avis et communiquent leurs décisions à d'autres de qui ils pourraient les recevoir.

Non, ils ne connaissaient pas bien mes propositions.

Ces morts absurdes étaient à l'origine de quelques Campagnes en France dont celle du "Don du souffle" destinée à faire apprendre le bouche à bouche comme le rappelle cet article paru en 1965.

Mon initiative commençait à se faire connaître au delà du département du Nord. Je répliquais à ce que je considérais comme erreur sur le projet lui-même ou techniquement sur le Secourisme à qui que ce soit. Les Parlementaires voulaient bien transmettre mes réflexions aux Ministres. Par ce moyen, les choses évoluaient et les arguments contre laissaient place à d'autres.

C'est ainsi que je répondis publiquement au Ministre de l'Équipement et du Logement (Mais pourquoi avait-il cette question dans ses attributions ?) à la suite de la fameuse réponse du "groupe d'études" affirmant : "Ces notions seraient nécessairement insuffisantes" et plus loin : "Il paraît préférable de s'orienter vers une information... qui pourrait consister avant tout à leur apprendre les erreurs à ne pas commettre".

C'était vraiment du "mini-mini-secourisme" soit en contradiction avec les objections présentées par d'autres. Ce groupe n'avait pas compris également que toute information ou toute formation destinée à la masse doit être absolument limitée ! Ou on pouvait croire : Ne faites que cela, s'ils meurent dans les minutes qui suivent d'asphyxie ou d'hémorragie, on ne peut plus rien pour eux ! La conclusion se trouve dans cet article de presse du 18 déc. 1971.

On en parlait maintenant ouvertement dans des revues spécialisées. Ainsi, dans un journal de l'I.N.R.S (Institut National de Recherche et de Sécurité - Prévention des accidents du travail). Les Parlementaires en question (des dizaines) avaient été saisis par moi-même. On peut retenir :

- Priorité à la conduite. Comme si ce moyen finirait par empêcher les accidents. Comme si on ne pouvait rien pour les blessés en train de mourir !
- Hostilité du Corps médical. Pourtant, le fait que certains accidentés de la route soient effectivement des polytraumatisés ne change en rien la pose d'un pansement compressif ou la compression directe d'une hémorragie, la ventilation orale ou la mise en P.L.S d'un piéton, cycliste ou d'un automobiliste éjecté par exemple !

Merci à l'I.N.R.S pour son commentaire réconfortant. Eux avaient compris puisqu'ils modifièrent partiellement le programme de formation des Secouristes du travail en l'adaptant sur la formule des "5 gestes qui Sauvent" lors d'une réunion de travail à PARIS en juin 1971 à laquelle j'ai participé.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE NATIONAL
DE LA PROTECTION CIVILE

Sous-Direction
de l'Administration Générale

PARIS, LE 26 JUIN 1972

Bureau de l'Enseignement
et des Associations

PC/AG/ENS/N° 3959

Cher Ami,

J'ai bien reçu, avant mon départ en vacances, votre lettre du 23 et je vous en remercie.

Je pense avec vous qu'il reste encore beaucoup à faire afin de sensibiliser l'opinion publique et de diffuser à chaque français la connaissance des gestes essentiels de survie.

En ce qui concerne les cours de secourisme dans les écoles, je tiens à préciser qu'il n'existe aucun monopole. En effet, aux termes d'une instruction "Education Nationale", du 10 Juillet 1961, l'Inspecteur d'Académie est habilité à choisir et à désigner les moniteurs, parmi ceux proposés par les Associations reconnues d'utilité publique. Il en existait alors 3, il en existe 6 aujourd'hui.

Je sais bien que dans la pratique, les choses se passent généralement de façon plus simple, par accord direct entre le chef d'Etablissement et l'Association de son choix.

A bientôt je l'espère, et Veuillez agréer, Cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs *et les meilleurs*

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Vice-Président National de
l'Association Nationale des
Usagers de la Route

L'Administrateur Civil
Chef du Bureau
de l'Enseignement et des Associations

Signé : Léon ROBINE.

M. Liogier

J.O. Débats A.N. n° 42 du 29 Mai 1970

REPONSE - Page : 2119

Permis de conduire.

11098. — M. Liogier expose à M. le ministre de l'équipement et du logement que lors d'accidents de la route, de plus en plus fréquents, il est trop souvent constaté que les conducteurs des véhicules concernés ou ceux venant au secours des accidentés sont dépourvus des notions les plus élémentaires de secourisme applicables en ces circonstances. Ceux-ci en toute bonne volonté apportent aux accidentés des secours ou des soins qu'ils croient utiles, au risque d'aggraver l'état du blessé ou même d'entraîner la mort, tels que transport de l'accidenté à pied ou en voiture vers la plus proche habitation alors qu'en certains cas (rupture des vertèbres par exemple) ces blessés doivent normalement, dans l'attente de leur évacuation par des services compétents (gendarmerie, pompiers, ambulances), être laissés sur place ou seulement déplacés avec d'infinies précautions vers le bord de la chaussée, s'il y a lieu de la dégager pour rétablir la circulation ou en cas d'incendie du véhicule. Il lui demande en conséquence s'il n'y a pas lieu de faire entrer dans les épreuves du permis de conduire un examen comportant des notions élémentaires de secourisme. (Question du 2 avril 1970.)

Réponse. — L'adjonction de notions de secourisme à celles de la conduite elle-même, dans le programme de l'examen du permis de conduire, est, a priori, très séduisante; mais son application soulèverait cependant des difficultés réelles. Cet examen a, en effet, comme objectif principal de s'assurer que les futurs conducteurs connaissent les règles de la circulation, ainsi que la signification de la signalisation routière, et qu'ils ont acquis une habileté suffisante de la conduite automobile pour leur éviter précisément de provoquer des accidents. Par étapes successives — dont la dernière date de 1967 — l'examen du permis de conduire a d'ailleurs été rendu plus long et plus difficile, en vue d'augmenter la sécurité routière. Des épreuves de secourisme allongeraient la durée de cet examen, sans avoir corrélativement pour effet de permettre un contrôle plus approfondi des aptitudes des candidats à la conduite, aptitudes qui restent le facteur déterminant de la sécurité routière. Enfin, les cours de secourisme ne pouvant être faits que par des médecins qui devraient contrôler également si les connaissances acquises dans ce domaine sont satisfaisantes, il s'ensuit que l'organisation de ces épreuves sur une grande échelle entraînerait une augmentation très sensible des frais supportés tant par l'Etat que par les candidats à l'occasion de l'examen du permis de conduire. Pour ces raisons, et malgré tout l'intérêt qu'offre la suggestion de l'honorable parlementaire, l'administration ne peut envisager de la retenir, du moins pas dans un proche avenir.

17220. — M. Raymond Barbet expose à M. le ministre de l'équipement et du logement qu'il est saisi d'une demande visant à introduire dans l'examen du permis de conduire automobile une épreuve portant sur la connaissance de matières élémentaires de secourisme. Il lui demande en conséquence s'il peut lui préciser quelles mesures il lui paraît possible de prendre en ce sens. (Question du 10 juillet 1971.)

Réponse. — L'un des plus importants facteurs de la sécurité routière étant le bon comportement des conducteurs sur la route, les réformes en cours du permis de conduire accordent la priorité à la pratique de la conduite. L'introduction dans les épreuves de cet examen de notions sur les premiers soins à donner aux blessés est également étudiée, mais elle suscite déjà l'hostilité des corps médicaux français et étrangers. Ces praticiens affirment qu'il est presque impossible de savoir si un blessé apparemment léger n'a pas subi de graves lésions internes. Ils font, en effet, remarquer que, très souvent, les blessés de la route sont des polytraumatisés, atteints de lésions particulièrement graves, dont le seul transport exige des précautions qui relèvent souvent de la compétence du médecin ou de secouristes professionnels. Malgré tout l'intérêt que présente la suggestion de l'honorable parlementaire, il est vraisemblable que les interventions de personnes imparfaitement initiées au secourisme ou manquant d'expérience risquent d'être plus dommageables qu'utiles.

PREMIER MINISTRE

—
DÉLÉGATION
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

34, AVENUE MARCEAU
75008 PARIS
TÉL. 225 03-72 A 75

PARIS, LE 15 Janvier 1973

Monsieur,

A la suite de l'entretien que je vous ai accordé le 30 novembre dernier vous avez bien voulu m'apporter quelques précisions sur les différents points que nous avons évoqués.

Je vous en remercie vivement.

Il m'apparaît toutefois utile de vous préciser les actions qui ont été entreprises sur les différents points que vous abordez.

En ce qui concerne l'éducation scolaire, un nouveau pas vient d'être franchi puisque le Ministère de l'Education Nationale a décidé d'inclure dans le programme des classes de 5ème, une partie réservée à l'éducation en matière de circulation automobile.

Quant aux mesures de lutte contre l'alcoolisme elles ont été renforcées vers le milieu de l'année 1972 et les forces de police et la Gendarmerie, doivent dans le cas d'infractions graves, utiliser l'alcootest.

Enfin l'initiation au port de la ceinture de sécurité fait actuellement l'objet d'une campagne par voie d'affiches, de radio et de télévision. Dans le même temps des pourparlers sont en cours avec l'industrie automobile de manière à trouver une ceinture qui soit facile d'utilisation, qui présente le maximum de solidité et qui soit relativement confortable pour l'utilisateur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

et de mon souvenir à votre famille.

ps. j'étudie actuellement les "5 gestes".



Monsieur Didier BURGGAEVE
" 5 gestes qui sauvent "

Christian GERONDEAU

29290 WASQUEHAL -

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

Sous-Direction de la Protection Sanitaire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le 19 DÉC. 1973

DGS/ 1404 ✓MS4

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention, en diverses occasions, sur l'action que vous conduisez pour répandre dans le public la connaissance des "5 gestes qui sauvent".

Vous me faites part, dans votre lettre du 27 octobre 1973, de votre intention d'éditer un nouveau livret, afin d'apprendre à tous les conducteurs les deux premiers gestes (alerter - baliser) et de les inviter à suivre une instruction pratique sur les trois autres gestes (ranimer - compresser - sauvegarder).

Vous voulez connaître mon sentiment à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'approuve vos initiatives, qui vont dans le sens des mesures préconisées par le gouvernement, et notamment, la Délégation à la Sécurité Routière.

Il est possible que de la concertation que vous avez, d'autre part, envisagée avec mes services, puissent se dégager certaines conclusions d'ordre pratique, propres à favoriser votre action.

En vous assurant de l'intérêt que je porte à vos efforts, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Cabinet,
Pierre MANIÈRE



Monsieur Didier BURGGRAEVE
Vice-Président de l'Association Nationale
des Usagers de la Route

59290 - MASQUEHAL -

Les 5 gestes, c'est avant tout parer à la mort. Mais le fait d'y penser contribuera à faire prendre conscience à certains usagers de leur responsabilité et à les motiver pour être plus respectueux de la Sécurité routière. C'est un aspect non négligeable.

Autre aspect, ne pas attendre les 18 ans du permis automobile. Viser plus bas (pas trop quand même) donc les autres permis de jeunes et l'Education Nationale. Il faut faire comprendre et admettre que quand on utilise un véhicule, quel qu'il soit, on peut provoquer ou être le témoin d'un accident. La responsabilité admise consiste à savoir agir pour sauver un blessé. Ce furent l'objet des contacts avec un autre acteur influent du Secourisme en 1972 qui pouvait agir dans un sens ou dans l'autre, M. Léon ROBINE, Chef du bureau de la formation au S.N.P.C.

Hostile au départ aux 5 gestes, il modifia son point de vue. Par une lettre du 23 juin 1972 je me permettais de lui faire part de mes quelques observations sur un article signé de lui paru dans une revue spécialisée :

"Je pense que pour réussir cette tâche immense il est nécessaire de prévoir un enseignement essentiellement pratique en 2 séances de 2h 30 environ. Pour faire apprendre les trois gestes d'urgence que tout le monde préconise : Bouche à bouche, compression des hémorragies, position de sauvegarde sans oublier 2 gestes de pré-secours sans quoi les 3 autres seraient compromis : Appel des secours et balisage, tout cela dans l'optique des accidents de la route..."

Puis :

"Bien entendu la solution idéale serait de commencer dès l'école, mais vous connaissez les réactions du Ministère de l'Education Nationale..."

Et :

"En ce qui concerne la Commission Nationale de Secourisme je suis d'accord avec vous pour dire que jusqu'ici elle n'a pas servi à grand chose. Votre idée de constituer différentes commissions est tout à fait opportune. J'ai donc constaté dans vos propos une nette évolution..."

Sa lettre du 26 juin 1972, en réponse, exprimait, avec la connaissance des dossiers auxquels il avait accès - ce qui me manquait - le travail colossal qu'il fallait engager. Bref, tout était à faire ou tout serait à faire dès le projet accepté de tous.

Ainsi l'idée faisait son chemin. Les hésitations et les lenteurs des Pouvoirs Publics auraient été balayées si Secouristes ou Médecins n'avaient pas voulu, chacun en ce qui les concerne, tirer la couverture à eux.

On a toujours de "bonnes raisons" pour repousser une proposition qui ne vient pas de soi. Je pense que l'on n'a pas le droit de dire non avec de fausses raisons car :

- Son application soulèverait des difficultés réelles = fausse raison
- Des épreuves de Secourisme allongeraient la durée de cet examen = f.raison
- Les cours de Secourisme ne pouvant être faits que par des médecins = fausse raison (Ce Ministère ignorait donc l'existence en France de plusieurs milliers de Moniteurs de Secourisme dévoués sans qui le Secourisme n'existerait pas).
- Une augmentation très sensible des frais supportés tant par l'Etat que par les candidats = fausse raison.

Ces "raisons" exprimées à M. LIOGIER, député, au Journal Officiel du 29 mai 1970, comme à bien d'autres.

De fausses raisons :

- L'un des plus importants facteurs de la Sécurité routière étant le bon comportement des conducteurs sur la route = fausse raison (et rien à voir avec le Secourisme)
- Si un blessé apparemment léger n'a pas subi de graves lésions internes = fausse raison (Car s'il vit, suffisamment conscient et sans grave hémorragie il n'y aura qu'à déclencher les secours et baliser les lieux !)
- Dont le seul transport = fausse raison (Rien à voir ni avec les 5 gestes ni même avec le Secouriste hors de la présence des secours spécialisés)
- Plus dommageables qu'utiles = fausse raison (C'est en effet faux, on ne meurt qu'une fois et ceux qui nous préoccupent ce sont ceux qui meurent sur place, sans secours immédiats).

Ces "raisons" exprimées également à M. BARBET, député, suite à sa question écrite du 10 juillet 1971.

Un autre acteur venait d'entrer en scène. M. Christian GERONDEAU, nommé en juin 1972 Délégué à la Sécurité routière.

Je pris contact avec lui le jour de sa nomination.

L'important, dans sa lettre du 15 janvier 1973, c'est qu'il fallait accepter que la Sécurité routière c'était beaucoup d'autres facteurs que le Secourisme évidemment, mais accepter aussi que le Secourisme en ferait désormais intrinsèquement partie.

L'important fut aussi la précision manuscrite de Christian GERONDEAU : "J'étudie actuellement les 5 gestes".

Les députés, le Ministère de l'Intérieur, de l'Équipement, des Transports, les services du Premier Ministre, également ceux de l'Élysée, tous étaient régulièrement contactés et questionnés.

Ce qui fut exceptionnel pour moi, c'est de recevoir l'appui et l'accord du Ministère de la Santé (en dehors évidemment de celui du Professeur ARNAUD qui n'est pas comparable) - alors qu'en général c'est ce même Ministère qui est parfois réticent à accorder son agrément à certains textes élaborés pour les secours d'urgence par la Sécurité Civile qui dépend d'un autre Ministère pour ne pas dire concurrent (Protection Civile en 1973).

La "Santé" m'approuva officiellement et en totalité, c'est à dire pour les 5 gestes avant "l'Intérieur".

La lettre du 19 décembre 1973 est un document très important. Le Ministère chargé du Secourisme en France était désormais à la traîne...

Je pense n'avoir convaincu Christian GERONDEAU que le 16 septembre 1974 à PARIS dans son bureau de l'avenue Marceau. Car deux mois plus tard, le Comité Interministériel de la Sécurité routière qui remplaçait la "Délégation" approuvait l'idée, et l'initiation au Secourisme et au permis de conduire.

Le Colonel LAGACHE, de la Délégation, me fit parvenir le 24 juin 1974 le premier projet présenté pour approbation au Ministère de la Santé alors qu'en quelque sorte c'était déjà le cas des 5 gestes.

Non, ce projet de programme ne correspondait pas aux 5 gestes.

Avant d'examiner ce programme, notons cet accord de principe : "plusieurs programmes en la matière, dispensés par différentes organisations publiques ou privées, qui après homologation officielle, pourraient continuer à être utilisés, quitte éventuellement à en harmoniser ultérieurement la terminologie et la contexture, si le besoin s'en faisait sentir".

On n'en entendit jamais plus parler. Et pourtant, il aurait été si facile d'en venir aux 5 gestes qui seraient devenus le projet officiel - ce que j'avais proposé - en abandonnant bien entendu toute prérogative en ce qui me concerne. Dans ce programme on note la théorie, toujours, 2 à 3 heures sur 6, pour quoi ? Parler des incapacités physiques permanentes ou temporaires ? Ou de paraplégie... à la masse ? Ou d'angulation anormale ?

Ce ne sont pas des gestes qui sauvent, ou de survie, comme on voudra.

Puis, il y eut le nouveau décret définissant la pratique du Secourisme en date du 4 janvier 1977.

Préoccupé par le retard accumulé, j'avertissais plusieurs Parlementaires. Le 21 juin 1977, M. GERONDEAU me précisait :

"Le programme de formation des gestes de survie sera examiné par la C.N.S. Ce programme prévoit une formation théorique de 2h et une formation pratique de 4h". Ainsi, il y avait eu demande d'approbation du Ministère de la Santé en 1974 pour un projet soumis ensuite à la C.N.S dont il fait partie.

La C.N.S exprima son avis le 29 septembre 1977. L'arrêté concernant "l'initiation aux gestes élémentaires de survie" fut pris le 20 février 1978.

On y apprendra que les Secouristes "actifs" pourraient enseigner ces gestes. Puis de 6h (projet du Colonel LAGACHE et lettre du 21 juin 1977 de C. GERONDEAU 3ème paragraphe) on passait de "6 à 8 heures" soit le même temps de formation d'un S.S.T (Sauveteur-Secouriste du travail) titre que n'aura jamais une personne initiée aux gestes élémentaires de survie. A noter que dans la formation S.S.T, il y a deux points de compression, des exercices pour l'immobilisation des fractures, la pratique d'une méthode de relevage, etc ! Comment expliquer cette différence énorme sinon par une erreur de conception.

Pourquoi autant ? Car on y trouve des matières qui n'ont rien à voir avec l'objet des G.E.S appliqués à la route (par l'incidence du permis de conduire) et qui irriteront ou décourageront le public. Également par des notions de prévention qui gonflent inconsidérément une formation qui devrait être presque totale pratique.

PREMIER MINISTRE

—
DÉLÉGATION
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
GA/JD

34, AVENUE MARCEAU
75008 PARIS
TÉL. 225 03-72 A 74
225 51-22 A 24

PARIS, LE 24 juin 1974

Le Colonel LAGACHE
Chargé de Mission auprès du
DELEGUE à la SECURITE ROUTIERE

à

Monsieur Didier BURGGRAEVE

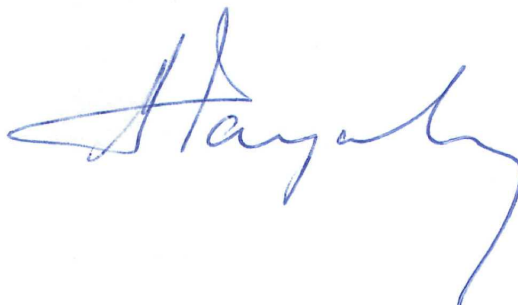
59290 - WASQUEHAL

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 11 courant dont je vous remercie, je vous adresse ci-joint, comme convenu, une photocopie du programme général d'enseignement des gestes de survie que nous avons soumis à l'approbation du Ministère de la Santé.

Comme vous pourrez le voir, votre enseignement des "cinq gestes qui sauvent" correspond bien à ce que nous souhaitons voir développer dans le cadre de l'éducation sanitaire de nos concitoyens. Mais il n'en reste pas moins qu'une coordination d'ensemble est nécessaire à ce sujet, dont les principes et les modalités sont à l'étude actuellement et dont les actions s'intègrent parfaitement dans le programme finalisé de sécurité routière.

En vous remerciant encore de votre aide précieuse, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments amicaux.



ENSEIGNEMENT DU PRE-SECOURS AUX USAGERS DE LA ROUTE

PROJET DE PROGRAMME

1 - REMARQUES LIMINAIRES :

Grâce aux moyens audiovisuels d'aide pédagogique, on peut envisager que la durée globale de l'enseignement proposé ne dépasserait pas 6 heures. Toutefois, il convient de prévoir, dans un but de réminiscence, de contrôles des connaissances ou d'éventuel enseignement de techniques nouvelles, des séances annuelles de recyclage de 2 à 3 heures pendant les trois années suivantes au moins.

D'autre part, ce programme est volontairement présenté en rubriques générales, afin de rendre son lancement plus aisé, donc plus rapide. Il existe, en effet, actuellement en France, plusieurs programmes en la matière, dispensés par différentes organisations publiques ou privées, qui après homologation officielle, pourrait continuer à être utilisés, quitte éventuellement à en harmoniser ultérieurement la terminologie et la contexture, si le besoin s'en faisait sentir.

2 - PROGRAMME

2.1. - Enseignement théorique (2 à 3 heures)

2.1.1. - Les accidents de la route

- . Caractères physiques (vitesse, décélération etc...)
- . Causes humaines : 90 % des cas (alcool, médicaments, hygiène et diététique défectueuses, règles de conduite, incapacités physiques permanentes ou temporaires, etc...)

2.1.2. - Le blessé de la route

C'est un "polytraumatisé".

- . Caractères pathologiques particuliers ;
- . Comment l'observer rapidement et déceler une dette en oxygène, une hémorragie, un coma, une paraplégie, etc... (savoir en particulier observer une face, un thorax, des membres avec une angulation anormale, etc...). Comment surtout reconnaître les ETATS DE DETRESSE.

A N N E X E

PROGRAMME DE L'ATTESTATION D'INITIATION AUX GESTES ELEMENTAIRES DE SURVIE

Formation essentiellement pratique d'une
durée de 6 à 8 heures

1ère PARTIE : le sigle P A S (Protéger, Alerter, Secourir).

1 - PROTEGER.

But : Eviter le "sur-accident".

Comment : . En cas d'accident de la circulation notamment
. En cas d'accident à la maison.

2 - ALERTER.

Qui ?

Comment ?

De quoi ?

3 - SECOURIR.

Règles générales

Règles particulières

Le sigle A B C :

A : Allonger en position d'attente strictement horizontale :

- . position latérale de sécurité (P.L.S.) : sujet inconscient, somnolent, vomissant ou ayant reçu un coup sur la tête,
- . position plat-dos : sujet conscient.

B : Bouche à bouche, bouche à nez en cas d'arrêt ventilatoire après avoir libéré les voies aériennes

C : Compression directe en cas d'hémorragie.

4 - NOTIONS TRES ELEMENTAIRES DE PREVENTION DES ACCIDENTS.

- A la maison
- En auto
- En vacances
- Le feu (information sur les extincteurs)

.../...

2ème PARTIE : la mise en pratique.

- Message d'alerte
- Dégagement de victimes :
 - . Asphyxie (atmosphère confinée, viciée, toxique)
 - . Incendie
 - . Accidents électriques
 - . Accidents de la voie publique (danger imminent vital)
- Libération et dégagement des voies respiratoires
- Bouche à bouche - Bouche à nez
- Saignement externe : compression et pansement compressif. Garrot très exceptionnellement
- Position latérale de sécurité
- Accident de la route :
 - . Balisage (de jour et de nuit)
 - . Prévention de l'incendie
 - . Réglage et déverrouillage de ceintures de sécurité
 - . Précautions à prendre pour le retrait d'un casque.

~~MINISTRE DE L'INTERIEUR~~
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE

PARIS, LE

21 JUIN 1977

Sous-Direction de l'Administration
Générale

Bureau de la Formation

Tél. 758.11.86 - Poste 265

SC.AG.FOR.N°

1734 - 9

Monsieur,

Par lettre du 23 mai 1977, vous appelez l'attention de M. M. HERZOG, ancien ministre, député de la HAUTE SAVOIE, sur le retard pris en matière d'initiation aux gestes de survie.

Après étude complète du dossier concernant les gestes d'urgence, que vous avez bien voulu me transmettre et auquel j'attache un intérêt particulier, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en application du décret n° 77.17 du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme, la mise en place des structures d'accueil nécessaires à l'ouverture des sessions d'initiation aux gestes élémentaires de survie se poursuit dans les départements, en liaison avec les associations agréées. Vous n'ignorez pas les difficultés que cela pose pour certaines d'entre elles.

Au mois de septembre prochain, le programme de formation des gestes de survie sera examiné par la commission nationale du secourisme. Ce programme prévoit une formation théorique de 2 heures et une formation pratique de 4 heures.

.../...

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Parc d'Auteuil B

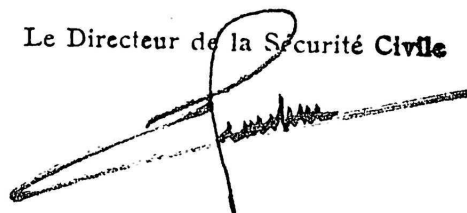
59390 LYS LEZ LANNOY

En ce qui concerne l'obligation faite aux candidats au permis de conduire de posséder l'attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie, si elle reste envisagée dans un avenir proche, elle ne saurait être exigée immédiatement. Il est en effet nécessaire, préalablement à toute décision, de s'assurer que tous les départements soient en mesure de satisfaire à la demande.

Partageant pleinement votre avis sur la nécessité d'un tel enseignement et vous remerciant de nouveau pour votre initiative, je tiens à vous faire savoir que j'ai donné à M. Serge GROSCLAUDE, récemment chargé de l'intérim du Bureau de la Formation à la Direction de la Sécurité Civile, des instructions très précises en vue de faire aboutir rapidement ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Sécurité Civile

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian GERONDEAU', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the top and a series of small, sharp peaks at the bottom.

Christian GERONDEAU

Par rapport à une note d'information du 13 juillet 1977 du Bureau de la formation (Réf. SC.AG.FOR.N° 1933), le programme annexé à l'arrêté du 20 février 1978 comporte les compléments ou retraits suivants (donc après examen de la C.N.S) :

En moins : après éviter le sur-accident "le feu, un néo-traumatisme"

En moins : après en cas d'accident à la maison "incendie, électricité, asphyxie"

En plus : "en position strictement horizontale"
"inconscient" au lieu de perte de connaissance
"somnolent, vomissant ou ayant reçu un coup sur la tête"
"position plat-dos : sujet conscient"

En moins : compression à "distance"
"points de compression : cou, bras, aine"

Ce retrait des points de compression du programme définitif est important par rapport à la note du 13 juillet 1977. Hélas, on les trouve dans les ouvrages qui parlent des seuls "gestes de survie".

En plus : pratique
après accidents de la voie publique
"(danger imminent vital)"

En moins : pour la P.L.S "tête légèrement plus basse que les pieds"

En plus : "précautions à prendre pour le retrait d'un casque"

Rencontrant M. Serge GROSCLAUDE à Lille début octobre 1977 à l'occasion de l'Assemblée Générale d'une Association et d'un exercice de Secours Routier, je lui disais mes réticences à propos des gestes de survie en souhaitant le revoir pour m'expliquer. Sans nouvelles, je lui écrivais le 9 février 1978 :

"Lorsque nous nous étions aperçus, à Lille, je vous disais avoir des choses à vous dire notamment, pour le moment, en ce qui concerne l'enseignement des gestes de survie....

"J'espère que vous tiendrez compte de mes observations et de mes suggestions pour un bon Secourisme....

"J'avais demandé à M. GERONDEAU à être entendu à la C.N.S car toutes mes propositions peuvent être utiles à la réforme actuellement en cours et que j'attends depuis 1969....

"Je reviens au programme actuel de l'enseignement des gestes de survie. Voici mes observations :

"- L'enseignement doit être plus court. 4h au lieu de 6h (En effet, c'est à cause du style de pédagogie actuelle que cetemps de formation est aussi lourd - il ne devrait pas y avoir et la théorie et la pratique mais une pratique commentée)

"- En ce qui concerne la "Protection" en cas d'accident et les notions de prévention :

Retirer : en cas d'accident à la maison et le feu (dans son ensemble). Par contre oui pour l'extinction d'un feu de voiture. Oui à tout ce qui touche l'accident de la circulation.

Les autres notions doivent figurer dans le programme de prévention générale (1)

"- Dégagement d'un asphyxié : atmosphère viciée et accident électrique à retirer (car rien à voir avec la route)

"- Non au réglage et déverrouillage de la ceinture de sécurité (c'est le travail du moniteur auto-école dès l'apprentissage de la conduite automobile - et ce sera beaucoup plus facile dans un véhicule même que dans une salle !)

"- Casque : On m'a reproché dans le Nord d'avoir lancé le débat sur ce point mais je l'avais fait en fonction et de l'obligation du port et des très

1 : Les notions de prévention générale n'ont plus leur raison d'être depuis la publication de l'arrêté du 5 mars 1981 portant création d'une "initiation à la Sécurité familiale" avec délivrance d'une attestation. C'est comme si dans cette nouvelle initiation à la Sécurité on y ajoutait les "gestes de survie". On aurait alors deux mêmes programmes.

nombreux accidents de deux-roues. Mais, à mon avis, c'est dangereux de parler de "retrait" dans une initiation très limitée. Ce point particulier devrait faire partie du programme BNS (1)

"Avec ces diverses observations, un programme uniquement basé sur les accidents de la circulation (2), une pédagogie pratique commentée (3), l'enseignement des gestes de survie est possible, largement, en 4h - 4h 30 selon la formule 2 fois 2h ou 3 fois 1h 30.

"Mais avant d'en terminer, permettez-moi

- . de vous dire mon désaccord en ce qui concerne l'utilisation des "Secouristes actifs" pour l'enseignement des GES.
- . les points de compression, le garrot, la P.L.S à haut risque, le relevage, n'ont rien à voir avec les gestes de survie et font partie cependant d'une publication du même nom".

Lettre du 15 février 1979 à M. Christian GERONDEAU :

"Je ne suis pas entièrement d'accord avec le programme arrêté qui alourdit cette initiation. Il devrait subir des modifications (le contenu, les techniques (surtout la P.L.S), la pédagogie et le temps de formation). Egalement, il conviendrait de créer un niveau intermédiaire dans la hiérarchie de l'enseignement du Secourisme, celui d' "initiateur" (4) spécialement adapté à l'enseignement des gestes de survie qui constitue une initiation. En effet, je ne partage pas le projet de faire participer les "Secouristes actifs" à l'enseignement.

"Mais tout particulièrement, je vous suggère de faire passer sur les antennes de la radio et de la télévision des messages et des films incitatifs afin de faire prendre conscience par le public de l'importance des premiers secours. Il s'agit de faire "accepter" cette éducation indispensable. Je vois cela en 3 étapes :

- 1°) - Montrer les conséquences d'un accident et ce qui arrive si on ne fait rien en attendant les secours.
- 2°) - Démontrer, expliquer et décortiquer les 5 gestes essentiels, Alerte et Balisage et les 3 gestes sauveurs maintenant reconnus par tous.
- 3°) - Insérer ce processus dans l'organisation globale des secours pour compléter l'information du public (voir ci-joint article sur l'organisation des secours)". (5).

La réponse, ci-après, datée du 8 mars 1979 est claire et nette.

Chacune de ces propositions est discutable et à discuter (Etats Généraux du Secourisme). Une est pourtant catégorique : C'est la P.L.S.

Le Professeur ARNAUD qui l'a inventée écrivait ceci le 23 octobre 1976 :

"Ceci (la P.L.S) a été très mal (souligné dans sa lettre) présenté car il ne faut sous aucun prétexte user d'une prise (bras); jamais le membre supérieur ne doit servir de tracteur; il faut même éviter d'appuyer sur l'épaule avec une main....

Voici en effet plus de 2 ans que nous avons mis sur pied cette technique exceptionnelle de mise en P.L.S lorsqu'on est seul... et je vois déjà combien elle a été incompris et faussé..."

Voir lettre du Professeur ARNAUD, intégrale, ci-après, du 23 octobre 1976 (voir également mémoire sur la P.L.S - mémoire sur le retrait du casque).

- 1 : A condition de savoir le faire disait le Professeur ARNAUD à propos du casque (voir sa lettre). Donc oui au BNS, réserves pour les GES. Est-ce un geste élémentaire ?
- 2 : Il est évident que les mêmes circonstances dans la vie courante (détresse respiratoire, hémorragie grave ou inconscience) entraîneraient les mêmes réflexes.
- 3 : Exemple de la formation pratique SST - INRS.
- 4 : Cette appellation convient parfaitement à l'objet des G.E.S. Elle permet de créer un échelon intermédiaire entre rien du tout et le monitorat à 18 ans. L'initiateur serait âgé de 16 à 18 ans ou plus et permettrait de compléter utilement les équipes d'enseignement au delà des G.E.S. Il remplacerait officiellement l' "aide-moniteur" de certaines associations.
- 5 : Article paru dans le n° 86 du 1er trimestre 1979 de la revue de la FNPC.

La critique complémentaire de cette PLS (à haut risque - termes utilisés dans la lettre à M. GROSCLAUDE du 9 février 1978) sera réalisée lors de la publication de la seconde partie de ce mémoire.

Il faut retirer cette P.L.S de tous les programmes de Secourisme. D'exceptionnelle, selon le terme employé par le Professeur ARNAUD, elle est devenue d'apprentissage courant. On n'apprend plus que cette technique ! On oublie la technique d'origine ou on ne sait plus la faire !

L'article paru dans "Le Monde" en juin 1972 apporte une conclusion à cette première partie. Tout le monde est d'accord pour les 5 gestes qui sauvent. Les phrases :

"les secours mettent trop longtemps pour arriver sur les lieux de l'accident. Matériellement, ce décalage est inévitable.

"En effet, la mort survient généralement dans les quelques minutes qui suivent l'accident.

"Voilà pourquoi il apparaît comme indispensable d'enseigner au public les gestes qui peuvent sauver des vies en cas d'extrême urgence.

"Certains élus proposent qu'un examen de secourisme obligatoire soit ajouté aux épreuves du permis de conduire.

"Les gestes qui sauvent sont simples, rapides et précis. Ils ne demandent aucune qualification particulière et s'apprennent rapidement".

se suffisent à elles-mêmes.

Si ce titre n'a pas été retenu alors qu'il convenait exactement pour le grand public ainsi que son contenu, c'est que ce projet n'émanait pas ou des Pouvoirs Publics eux-mêmes ou d'un Organisme Français de Secourisme qui aurait pu, avec ses moyens, convaincre, réussir et en définitive gagner un temps précieux. C'est regrettable. Car je n'ai pas l'impression que les "5 gestes qui Sauvent" m'appartiennent. Ils appartiennent ou ils appartiendront à tous ceux - ils sont des millions - qui veulent, peuvent ou doivent ou le voudront dans l'avenir assurer la survie de leurs semblables.

" QUICONQUE REFLECHIT INDEFINIMENT CHAQUE FOIS QU'IL DOIT AVANCER
D'UN PAS RISQUE FORT DE PASSER TOUTE SA VIE SUR UN PIED "

Proverbe Chinois

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR****RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DIRECTION
DE LA SÉCURITÉ CIVILE**Sous-Direction de l'Administration
Générale

Bureau de la Formation

Tél.758.11.86 - Poste 273

SC.AG.FOR.N° 0506

LE 8 MARS 1979

197

Monsieur,

Je vous suis très reconnaissant des suggestions que vous avez bien voulu me faire connaître dans votre lettre du 15 février 1979. Je partage votre manière de voir dans le domaine de l'enseignement et de la diffusion du secourisme.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un effort est fait par le Comité de la Sécurité Routière en vue de sensibiliser le plus de personnes possible aux gestes de survie, notamment par les medias audio-visuels.

Je vous signale, aussi, que le programme de l'attestation des gestes élémentaires de survie a été arrêté, après de nombreuses réunions, par la commission nationale de secourisme, composée des présidents des grandes associations de secourisme, de médecins et conseillers techniques médicaux et des représentants des différentes administrations.

Cette commission étant la seule instance habilitée à prendre des décisions, il ne peut être question de revenir sur le contenu de ce programme.

Enfin, il ne me paraît pas indispensable de créer une nouvelle hiérarchie avec le niveau intermédiaire "d'initiateur" adapté à l'enseignement des gestes de survie que vous préconisez.

Les secouristes actifs dispensateurs de l'initiation aux gestes élémentaires de survie suivront une formation pédagogique qui, compte-tenu des informations qu'ils auront à fournir, sera suffisante.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Parc d'Auteuil B

59390 LYS LES LANNOY

Pour le Directeur de la Sécurité Civile
et par délégation,
Le Directeur
de l'Administration Générale

E. L. LANNAY

Sur le des et qu'il faut mettre en P.L.S.
C'est très rare, mais il faut de voir le faciès.
Cela a été très mal présenté dans la dernière
N° de la revue des maladies, car il ne faut pas
aucun prétexte user d'une prise (bras); jamais
le membre sup^r ne doit servir de tracteur; il
faut même s'inter d'appuyer sur l'épaule avec
une main - donc: très mauvaise technique par
celle utilisée dans la revue des maladies.

Voici en effet photo 2 ans que nous avons
pris un pied, cette technique exceptionnelle
de mise en P.L.S. (supérieur et seul... et f
voir déjà comment cela a été accompli et
facile... et pourtant elle est simple! Les
jeun de vos vœux me voir j'ai
montré la vis plume d'un geste sûr
portant mais très crépitable par lettre.
Mais très entendu et fait valoir la
mise en P.L.S. avec l'action dans au moins
à 3 seconds.

A vous de la part j'espère
à avec un très bon, amitiés

Arnaud

DOCTEUR MARCEL ARNAUD

CHIRURGIEN CONSULTANT DES HÔPITAUX

57, RUE DRAGON
MARSEILLE (6°)

TÉL. 53-20-64

23 oct - 76

Mon cher ami,

Je suis très heureux de recevoir de
bonnes nouvelles & de constater par votre acti-
vité & votre dynamisme n'ont pas baissé de points!
Tout mieux et tout mieux surtout pour le genre par
vous dirigé.

Je réponds maintenant à vos questions.

- 1°) en ce qui concerne le "casque" je conseille personnel-
lement de travailler l'œil (Et on peut essayer le
faciès, même avec "l'intégral", à condition de savoir
le faire) (un temps souvent le blessé résiste
et devient incompressible soudainement... alors
l'ablation d'un corps lâché en tête avec des
très aléatoire et son maintien est dangereux.
- 2°) Il faut d'un bon sabre cette chose bête:
la crâne qui n'a pas grand intérêt sur
"casque"! La pluie qui est la vitesse et
qui est est le casque de 1916 à 1918 et de
1939 à 1940 n'a jamais vu cela qui
trava stupide dans les têtes "mal
faits" et un très crépitable de bête.
- 3°) Il peut se faire (cas exceptionnel) que l'on
ait deux jets, d'un blessé girant en 20!

(PUBLICITÉ)

RANIMATION RESPIRATOIRE D'URGENCE

Enseigner au public les gestes qui sauvent : objectif prioritaire

Impuissants devant la mort, ce n'est plus tout à fait vrai. Les progrès constants de la médecine ont fait reculer son échéance de manière considérable. En vingt ans, l'espérance de vie est passée de soixante-six à soixante-quinze ans. La seule ombre au tableau : la

mort brutale, l'accident. En effet, en 1971, quarante mille personnes environ en France sont mortes accidentellement. C'est l'été qui est le plus meurtrier. Sur les routes, les plages, de plus en plus fréquentées, le bilan s'alourdit d'année en année. Les accidents sont de plus

en plus graves. Ils semblent étroitement liés au progrès technique et à l'élévation du niveau de vie. Voitures plus nombreuses, plus rapides, démocratisation des vacances, tout ce qui devrait contribuer à rendre les hommes plus heureux trouve trop souvent une issue fatale.

SELON des prévisions récentes, un Français sur quatre sera victime d'un accident de la circulation au moins une ou deux fois dans sa vie s'il roule régulièrement. Dans les dix ans à venir, la route fera deux cent mille morts et cinq millions de blessés. Perspectives effrayantes devant lesquelles s'émeuvent l'opinion et les pouvoirs publics. Les mesures qui ont été prises jusqu'à présent ne semblent pas porter tous les fruits espérés. Les tentatives d'étalement des vacances échouent face aux habitudes et aux réticences du public. Les plans « Primevère », les itinéraires « Emeraude » évitent, certes, les bouchons, mais les accidents sont d'autant plus meurtriers que la circulation est plus fluide. La limitation de vitesse, qui pendant un an avait donné des résultats intéressants, n'a pas su empêcher la reprise de la courbe ascensionnelle des accidents : en 1965 : 12 100 tués et 230 000 blessés sur les routes ; en 1971 : 16 212 morts, 353 374 blessés.

Aux risques de la voiture, il faut ajouter les dangers croissants dus à l'engouement pour le « deux-roues » : 25 % des morts de la circulation en 1970, sans parler des accidents du travail. Quant aux piétons, ils représentent un pourcentage étonnant du nombre de victimes : 22 %.

Malgré l'amélioration sensible de leur organisation et l'augmentation constante des équipements de première urgence, les secours mettent

trop longtemps pour arriver sur les lieux de l'accident. Matériellement, ce décalage est inévitable. Quels que soient les progrès réalisés par la médecine, le problème du temps qui s'écoule entre l'accident et l'intervention reste insoluble. Quand l'intervention est possible, souvent il est trop tard. En effet, la mort survient généralement dans les quelques minutes qui suivent l'accident.

L'absurdité de cette situation n'échappe à personne. Un grand nombre de décès auraient sans doute pu être évités si les secours étaient arrivés à temps.

Une solution s'impose : éduquer et informer le public pour qu'en présence d'un accident grave des témoins soient capables de donner les soins d'extrême urgence et de pratiquer la respiration artificielle.

LA ROUTE QUI TUE

Deux millions huit cent quatre-vingt-neuf blessés ! C'est le nombre de Français blessés par accidents de la route au cours de la dernière décennie, de 1961 à 1971. A quelques unités près, la population de Paris. Ou encore le total des blessés français de la guerre 1914-1918.

Chacun sait — et le Code de la route l'enseigne — qu'il ne faut pas déplacer un accidenté sous peine d'aggraver son état en cas de fractures ou de lésions internes. Cependant, une formation paramédicale simple permet de le ranimer, en cas d'asphyxie, par la méthode du bouche à bouche sans lui faire courir de risques.

Asphyxie au sens le plus large du terme ; c'est-à-dire dès que les voies respiratoires sont obstruées. C'est souvent le cas lorsqu'il y a perte de connaissance : la langue bloque l'arrivée de l'air. Si la respiration artificielle n'est pas pratiquée immédiatement, la victime meurt dans les trois ou quatre minutes. L'extrême urgence justifie l'abandon des vieux principes.

Voilà pourquoi il apparaît comme indispensable d'enseigner au public les gestes qui peuvent sauver des vies en cas d'extrême urgence. Les progrès de la médecine ne peuvent trouver leur pleine application que si les témoins assurent la transition et empêchent le blessé de mourir avant l'arrivée des secours. Reste l'éducation morale et la formation pratique du public. Bon nombre de structures sont déjà en place.

Sous le contrôle de médecins, des organismes officiels ou privés enseignent à des publics de tous âges les gestes essentiels qui permettent de parer au plus pressé en attendant l'intervention médicale. Le plus important est la respiration artificielle. La méthode par insufflation dite bouche à bouche s'étant révélée la plus efficace, c'est celle qui est principalement enseignée. Elle est très ancienne.

Il semblerait que les Grecs la pratiquaient déjà. Les Américains l'ont reprise pendant la guerre du Pacifique. En France, elle a été remise à l'honneur officiellement en 1958. C'est celle qui est utilisée par le corps médical en l'absence des instruments appropriés d'extrême urgence.

Il est intéressant de noter que les appareils extrêmement perfectionnés utilisés en milieu hospitalier pour la respiration assistée semblent dérivés du même principe. Les respirateurs d'Engström, le SF 4, notamment, insufflent de l'air dans les poumons à travers un tube passé dans la trachée. La méthode manuelle, utilisée dans les hôpitaux lorsque l'arrêt respiratoire se produit en dehors des services spécialisés, s'en rapproche encore plus. Après intubation on insuffle l'air à l'aide d'un soufflet ou d'un ballon autoremplisseur.

Si la méthode du bouche à bouche est simple, elle n'en requiert pas moins de la pratique, du calme et de la maîtrise de soi, et un sérieux entraînement préalable.

La ranimation a déjà permis de sauver de nombreuses vies durant les années passées : elle doit devenir un réflexe pour chacun.

CE QU'IL FAUT SAVOIR QUAND LES SECONDES COMPTENT

LA diffusion auprès du public des notions essentielles de secourisme et de ranimation d'urgence correspond à une nécessité absolue. Effectivement, en cas d'accident grave, chaque seconde compte et l'ignorance des gestes qui sauvent est un aveu d'impuissance autant qu'une non-assistance à personne en danger.

Le monde médical et paramédical et le grand public sont de plus en plus sensibilisés. Sous l'impulsion d'organismes tels que la santé publique, Sécurité sociale (secouristes du travail), la Croix-Rouge, la Fédération nationale de sauvetage, les maîtres-nageurs sauveteurs, le Secours routier français, la Croix-Blanche, la Société des secouristes français, les sapeurs-pompier, la Protection civile et l'ordre de la Croix de Malte, l'ANSA, les C.R.S., gendarmes, polices locales, de nombreux groupements locaux de secouristes se sont déjà créés. Dans les mairies, en milieu scolaire et dans les entreprises, l'enseignement des soins d'urgence se multiplie. Sur les chantiers de plus de cent cinquante employés, il est devenu une obligation légale. Certains élus proposent qu'un examen de secourisme obligatoire soit ajouté aux épreuves du permis de conduire.

A la portée d'un enfant

Les gestes qui sauvent sont simples, rapides et précis. Ils ne demandent aucune qualification particulière et s'apprennent rapidement.

HUIT MINUTES DE TROP... SI

Citons le cas du professeur Deleuze appelé au secours d'un noyé par mégaphone sur une plage du Midi de la France où il passait ses vacances. Malgré la proximité où il se trouvait, il lui fallut huit minutes pour arriver jusqu'à la victime. Celle-ci serait morte si un témoin n'avait commencé à pratiquer la ranimation par insufflation avant l'arrivée de l'éminent anesthésiste qui prit le relais en attendant l'arrivée des secours organisés.

TRANSPORTS ROUTIERS ET FLUVIAUX

Permis de conduire (examen)

42635. - 6 mai 1991. - **M. Albert Facon** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux** sur la proposition faite par de nombreuses associations de secours d'urgence, à savoir intégrer dans le processus d'obtention du permis de conduire un stage pratique de secourisme et ceci afin d'éviter que de nombreux automobilistes ne se désresponsabilisent ou soient impuissants à agir devant un accident de la route. En conséquence, il lui demande ce que son ministère envisage en la matière.

Permis de conduire (examen)

45061. - 1^{er} juillet 1991. - **M. Bernard Bosson** appelle tout spécialement l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux** sur les termes de la réponse apportée à sa question écrite n° 30004 du 11 juin 1990 concernant l'initiative prise par le Comité d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence de former tous les usagers de la route aux « gestes qui sauvent » et de leur faire suivre un stage pratique de 5 heures, obligatoire pour la délivrance du permis de conduire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser un an après, où en sont les discussions avec le concours de membres du corps médical afin de déterminer les notions essentielles qui devraient être acquises en la matière par les 800 000 personnes qui obtiennent le permis de conduire chaque année.

Permis de conduire (examen)

45062. - 1^{er} juillet 1991. - **M. Pierre Bachelet** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux** sur l'intérêt d'envisager, dans le cadre de la formation dispensée pour l'obtention du permis de conduire, un enseignement spécifique de secourisme plus conséquent que les quelques rudiments existant à l'heure actuelle. La période estivale approchant, une recrudescence des accidents de la route est malheureusement, et comme chaque année, à prévoir. Des mesures sont régulièrement annoncées afin de réduire le trop grand tribut de morts et de blessés que nos compatriotes versent annuellement à la route. Une bonne connaissance des gestes qui sauvent permettrait certainement de diminuer sensiblement ce triste bilan. La proposition de formation aux « gestes de survie », pour reprendre la terminologie retenue à l'époque, avait été approuvée par un comité interministériel de la sécurité routière en 1974. Il lui demande donc d'envisager une plus grande vulgarisation du secourisme, au travers des épreuves du permis de conduire, en rendant acteurs de la sécurité les usagers de la route afin de leur permettre de connaître la conduite à tenir, lors d'un accident, face à des blessés et dans l'attente des secours.

Permis de conduire (examen)

45407. - 8 juillet 1991. - **M. Gilles de Robien** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux** sur l'intérêt de prévoir, dans le cadre de la préparation du permis de conduire, un enseignement spécifique de secourisme, ainsi d'ailleurs que s'était engagé à le mettre en place le comité d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence. Comme chaque année, la période estivale va connaître des flux routiers très importants, et malheureusement cela aura pour première conséquence une recrudescence des accidents. Renforcer la connaissance des conducteurs dans le domaine des « gestes de survie » permettrait d'améliorer sensiblement la situation, cela doit certainement constituer une des premières méthodes de lutte contre les accidents de la route. En conséquence il lui demande quelles mesures il compte prendre pour aménager dans le futur un tel enseignement.

Permis de conduire (examen)

45794. - 15 juillet 1991. - **M. Pierre-Rémy Houssin** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux** sur la nécessité de prévoir dans le cadre de l'enseignement du permis de conduire une formation à la conduite à tenir en cas d'accident. Il lui demande donc s'il compte enfin exiger l'enseignement des « 5 gestes qui sauvent » aux futurs automobilistes.

Permis de conduire (examen)

46045. - 22 juillet 1991. - **Mme Marie-France Lecuir** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux** de bien vouloir réexaminer le dossier « proposition de formation aux gestes de survie » approuvé par un comité interministériel de la sécurité routière en 1974. Les études sur cette question ont dû aboutir maintenant à un résultat, aussi elle souhaiterait qu'il se prononce sur la création de cette formation qui sauverait bien des vies humaines lors des accidents.

Permis de conduire (examen)

46230. - 29 juillet 1991. - **M. Richard Cazenave** attire à nouveau l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux** sur la nécessité de rendre plus responsables les usagers de la route. Dans sa réponse n° 32052 parue au *Journal officiel* du 24 septembre 1990, il avait souligné que des études étaient en cours, relatives à un développement de l'enseignement de notions de secourisme à l'intention des candidats au permis de conduire. Par conséquent, il lui demande si ces discussions ont abouti et dans quelle mesure il entend donner suite à cette proposition.

Permis de conduire (examen)

46231. - 29 juillet 1991. - **Mme Elisabeth Hubert** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux** sur l'importance de la connaissance des techniques de secourisme dans les accidents de la route. L'apprentissage des « cinq gestes qui sauvent », selon la terminologie retenue par un comité interministériel de 1974, peut se faire grâce à un stage de cinq heures. Le bénéfice en termes de vie humaine et de coût social pour la collectivité peut se révéler tout à fait appréciable. Elle lui demande donc s'il compte s'engager dans une politique de prévention en mettant en place un tel stage lors de la délivrance du permis de conduire.

Permis de conduire (examen)

46232. - 29 juillet 1991. - **M. Michel Noir** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux** sur la proposition du conseil d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence de former les usagers de la route aux « cinq gestes qui sauvent ». Il lui rappelle que cette proposition de formation aux « gestes de survie », terminologie retenue à l'époque, avait été approuvée par un comité interministériel de la sécurité routière en 1974. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la position claire et précise du Gouvernement sur cette question.

Permis de conduire (examen)

47033. - 26 août 1991. - **M. Jean Ueberschlag** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux** sur l'enseignement obligatoire des cinq gestes qui sauvent à tous les candidats au permis de conduire, préconisé par l'asso-

ciation C.A.P.S.U. (Conseil d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence). Il lui demande quelles mesures il entend réserver à cette proposition de formation des usagers de la route qui permettrait de protéger la vie de très nombreux accidentés dans l'attente des secours spécialisés.

Permis de conduire (examen)

47473. - 9 septembre 1991. - M. Jean Laurain appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux sur la nécessité d'intégrer le secourisme dans l'enseignement du code de la route. Le programme national de formation à la conduite, défini par l'arrêté du 23 janvier 1989, consacre une large place aux comportements utiles face aux accidents de la circulation et fait référence notamment aux balisages et aux gestes qui doivent être exécutés immédiatement. Une association ayant pour objet le secourisme routier a édité une brochure intitulée *Conduite à tenir lors d'un accident de la route - les cinq premières minutes - les cinq gestes qui sauvent*. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions dans ce domaine et de lui préciser la place qu'il compte donner au secourisme routier dans la formation à la conduite.

Réponse. - L'enseignement de notions élémentaires de secourisme à l'intention des candidats au permis de conduire paraît souhaitable. A cet effet, à titre expérimental, des notions relatives aux premiers gestes de secours sont actuellement proposées aux candidats au permis de conduire de Charente-Maritime. Cette opération bénéficie du concours financier de l'Etat. Le bilan de cette action devra permettre de déterminer précisément les notions à intégrer dans la formation à la conduite. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juin dernier et suite au décret n° 90-1048 du 23 novembre 1990 et à l'arrêté du 5 mars 1991, l'enseignement dispensé dans les auto-écoles doit être conforme aux objectifs pédagogiques retenus par le programme national de formation (P.N.F.). Le P.N.F. consacre une large place aux comportements utiles en présence d'un accident de la circulation et fait référence, notamment, au balisage et aux gestes qui doivent être exécutés immédiatement. Afin de rendre effective l'application de ce programme, un stage de trois jours entièrement gratuit et organisé par la direction de la sécurité et de la circulation routières est proposé à tous les enseignants de la conduite exerçant dans notre pays.

Depuis 1968 les Députés ont été régulièrement appelés à soutenir cette Campagne et ils l'ont fait par de très nombreuses questions écrites auprès des Ministres concernés par ce projet (Intérieur, Santé, Transports).

L'une des dernières réponses du Secrétariat d'Etat aux Transports confirme que cet enseignement "paraît souhaitable". On nous apprend qu'un test est en cours en Charente Maritime mais depuis, malgré nos contacts et nos écrits RIEN, on ne sait plus rien, heureusement qu'il y a les Parlementaires pour obtenir des réponses aux questions qui se posent.

Si l'ASAR diffuse la brochure dans toute la France et même au delà, le CAPSU a pris à sa charge quant à lui les innombrables démarches à entreprendre afin de faire avancer cette idée d'une formation généralisée des usagers de la route.

En 1990, tous les Députés avaient été contactés individuellement. Un peu moins d'une centaine était intervenue et ont suivi le dossier. Nous les avons relancés en juin 1991. La réponse ci-dessus est donc la plus récente du Ministère.

En fait il y a un consensus Parlementaire car ceux qui ont approuvé et soutenu ce projet se retrouvent dans tous les Partis Politiques Français.

Certains Députés, devenus Secrétaire d'Etat ou Ministre, ardents défenseurs auparavant des "5 gestes qui sauvent", parfois depuis des années, ont ensuite totalement oublié leur courageuse et active prise de position.

Et à nouveau il faut recommencer...

Il demeure des réticences de la part des Pouvoirs Publics, certes. Lesquelles ? Car à côté de l'enjeu, les questions d'organisation administrative deviennent dérisoires voire scandaleuses.

A quand la décision et par qui ?

CONSEIL D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE

C. A. P. S. U.

Siège Social : ROUBAIX

- Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies, Explosions, Accidents professionnels -
- Information - Formation des jeunes et du grand public, médias - Organisation des secours -
- Défense Civile, Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE -
- Risques majeurs, Catastrophes, Plans de secours -

Le 8 juin 1991

M
Député
ASSEMBLEE NATIONALE
75355 PARIS

OBJET : Formation des usagers de la route à la conduite à
tenir en cas d'accident : Les "5 gestes qui sauvent"

M

Il y a un an, à notre demande, vous aviez bien voulu intervenir auprès du Ministre concerné afin d'appuyer notre action et notre proposition de formation des usagers de la route aux "5 gestes qui sauvent".

La réponse obtenue de M. SARRE est très en deçà de ce que nous espérions. La position du Ministère est quasi bloquée depuis plusieurs années. On se retranche derrière des études en cours...

Comment comprendre que le Ministère des Transports ne puisse pas, enfin, prendre une décision ?

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir relancer le Ministre afin que sa position soit plus claire et qu'il s'engage sur cette question, sachant que cette proposition de formation aux "gestes de survie" - terminologie retenue à l'époque, avait été approuvée par un Comité Interministériel de la Sécurité routière en 1974 !

M Avec nos remerciements, nous vous prions de croire,
, en nos sentiments très distingués.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

LISTE DES PERSONNALITES DESTINATAIRES DU MEMOIRE
1981 et début 1982

- . Monsieur le Président de la République
- . Monsieur le Premier Ministre,
- . Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- . Monsieur le Ministre de la Santé
- . Monsieur le Ministre des Transports
- . Monsieur Christian GERONDEAU, Directeur de la Sécurité Civile
- . Monsieur le Colonel LAGACHE, Comité de la Sécurité Routière
- . Monsieur Robert COURIER, Ministère de la Santé
- . Monsieur Paul REYNAËRT, Président d'Honneur de l'ADPS (CAPSU)
- . Monsieur Georges VEDRINE (CAPSU)
- . Monsieur Victor PROVO, Sénateur-Maire honoraire de Roubaix
- . Monsieur Léon ROBINE, ancien Chef du bureau de la formation
à la Direction de la Sécurité Civile
- . Monsieur Pierre PROUVOST, Député-Maire de Roubaix
- . Monsieur J.E LAURENT-PERUSSEL, Président de l'U.N.P.C
- . Monsieur le Professeur SCHERPEREEL, Directeur du SAMU 59
- . Monsieur le Professeur HUGUENARD, Directeur du SAMU 94
- . Monsieur J.M CHINARDET, Président des "Anciens de Nainville"
- . Monsieur le Docteur P. BARRE, Conseiller Médical de l'I.N.R.S.
- . Monsieur le Lieutenant-Colonel DONIN, Président de l'A.N.I.M.S
- . Monsieur Guy BONNETERRE, Président de la F.N.P.C.
- . Monsieur le Professeur LARENG, Président du S.N.A.M.U.
- . Monsieur le Professeur L. SERRE, Directeur du SAMU 34
- . Monsieur M. CHEVALIER, Président de la Fédération des Secouristes
Français "Croix-Blanche"
- . Monsieur le Professeur SICARD, Président de la Société Française
de Médecine du Trafic
- . Monsieur M. EYROLLES, Président du Secours Routier Français
- . Monsieur J.C. BURBAUD, Président des Secouristes des PTT
- . Monsieur Alphonse RAPHEL de TOULOUSE (Auteur d'un essai sur
la Protection Civile)
- . Monsieur M. MARTINEZ-ALMOYNA, SAMU de PARIS
- . Monsieur le Professeur JOLIS, Membre de la Commission Nationale Sme
- . Monsieur le Médecin-Colonel DUFRAISSE, Membre de la C.N.S
- . Monsieur le Médecin-Colonel PRIM, Médecin-Chef des S.P. du Var
- . Monsieur le Docteur Daniel MULLER, Président de l'A.D.P.C 59
- . T F 1, A. 2, Presse locale
- . Correspondants ASAR et CAPSU

Tous n'ont pas répondu, c'est habituel, mais de nouveaux contacts ont pu être tissés dans l'intérêt de la Campagne.

Le Premier Ministre tint lui-même à répondre mais son Ministre de l'Intérieur n'a pas donné suite.
Par contre, le Préfet GRIMAUD, au Cabinet de ce même Ministre, écrivait le 27 novembre 1981 après réception du mémoire par le biais de la Présidence de la République.

Le Préfet indique que cette question sera inscrite à un prochain Comité Interministériel de la Sécurité Routière.
Savait-il que dès 1974 ce projet avait été approuvé ?

M. Léon ROBINE, longtemps en charge au S.N.P.C devenu Direction de la Sécurité Civile en 1975, du Secourisme et des Associations, m'écrivit le 30 novembre 1981.

Ce qu'il dit est important.

"En ce qui concerne les prétendues "décisions" de la C.N.S (lettre de la DSC du 8 mars 1979), je rappellerai seulement que cet organisme (dont 50 % des membres paraissent peu qualifiés) n'a qu'un rôle consultatif".

Le Ministre des Transports quant à lui en était à une "réflexion approfondie". Il devait reprendre contact..C'est nous qui avons relancé le dossier, comme d'habitude !

Deux autres lettres méritent d'être publiées.

L'une du Directeur Départemental de la Protection Civile du département du Nord, M. HURBES, qui vient nous apprendre qu'il existe les gestes élémentaires de survie et qui semble apprendre l'existence des 5 gestes qui sauvent.

5 gestes qui sauvent, création 1967

Gestes élémentaires de survie, création en 1977 !

Ce dernier s'avançait beaucoup en affirmant que l'attestation d'initiation deviendrait obligatoire pour le permis de conduire avant la fin de l'année 1982.

Puis du Docteur METROT qui fut attaché ensuite au cabinet d'Haroun TAZIEFF qui prend position nettement. Laissons cela semble t'il dire à tous les professionnels existants qui, par la méconnaissance entretenue du grand public deviendront plus nécessaires que jamais ainsi que leur nombre !

C'est M. Alphonse RAPHEL, militant pour une organisation Nationale de la Protection Civile dans le cadre d'un Ministère qui apporta la réflexion la plus riche à la lecture du document.

Sa note, ci-après, apporte beaucoup à notre propre réflexion sur ce qui peut entraver le processus normal d'évolution puis de concrétisation de cette idée.

Retenons :

"Face à des positions aussi tranchées, le débat qui dure déjà depuis plusieurs années, peut se prolonger encore longtemps sans avancer d'un pas, et ceci au détriment de la Protection Civile, c'est à dire des victimes de la route.

L'initiative, dans cette affaire, venant de M. BURGGRAEVE, il lui appartient, je crois, de la continuer, en s'entourant des précautions ci-après :

- a) Essayer de susciter parmi les médecins qui interviennent sur le terrain, des partisans des "5 gestes qui sauvent" et de sa méthode pour les enseigner; des disciples en somme du Professeur ARNAUD, qui pourraient abonder dans le bon sens.
- b) ...Se renseigner sur les autres Pays qui emploient déjà la méthode
- c) ...le soldat en première ligne avec les seuls armes qui lui sont confiées (les 5 gestes qui sauvent pour le Secouriste (entendre le premier témoin). "

La 2ème puis la 3ème partie de ce mémoire ont répondu à ces questions et suggestions et ces bons arguments utilisés.

Le Premier Ministre

056907

PARIS, le

13 SEP 1981

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par lettre en date du 17 août 1981, me transmettre le mémoire que vous venez de rédiger sur l'importance d'éduquer les usagers de la route en matière de premiers secours.

Je tiens à vous remercier vivement de cet envoi qui traite d'un sujet qui retient toute mon attention et me félicite de l'initiative que vous avez prise en transmettant cette lettre à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, lequel est effectivement appelé à faire des propositions dans le cadre de ses responsabilités.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Pierre MAUROY.

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association des
secouristes de l'agglomération
de Roubaix
Parc d'Auteuil B

59390 LYS-LEZ-LANNOY

MINISTRE D'ETAT
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DE LA DÉCENTRALISATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet, Directeur Adjoint
du Cabinet

PARIS, LE 27 NOV. 1981

n° 4494


Monsieur le Président,

Monsieur le Président de la République m'a transmis votre lettre par laquelle vous avez signalé l'intérêt que présenterait l'introduction d'une épreuve pratique de secourisme à l'examen d'obtention du permis de conduire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Secrétariat Général du Comité Interministériel de la Sécurité Routière, saisi par mes soins de votre proposition, m'a indiqué qu'en raison des importants avantages qui devraient résulter de l'enseignement des gestes élémentaires de survie, cette question serait inscrite à l'ordre du jour du prochain Comité Interministériel de la Sécurité Routière.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association des Secouristes
de l'Agglomération de Roubaix
Parc d'Auteuil B
59390 LYS-LEZ-LANNOY


Maurice GRIMAUD

Saint-Bruno, le 30 Novembre 1971

13

Cher Ami,

Excusez tout d'abord mon retard à répondre à votre lettre du 21. J'ai d'abord tenu à relire très attentivement votre envoi. Je trouve d'abord très séduisante l'idée d'introduire le M.C.E. dans un B.N.S. pour futurs actifs. Je crains cependant qu'il y apparaisse un nouveau diplôme, s'ajoutant aux titres très nombreux que nous connaissons. Le certificat de "sécurité financière" étant le dernier en date, mais sans doute pas l'ultime.

Je me demande si il ne serait pas possible de fonder un seul diplôme à B.N.S. et la spécialité "ca. n. m. alt. n.". Seuls les élèves très motivés se présenteraient.

Je crois qu'une bonne initiation aux 5 gestes conviendrait à la majorité des autres et pourrait évacuer le désir d'en apprendre plus, chez la "minorité agissante".

Vous faites allusion (page 20) à la "pratique commentée". Je pense aussi qu'elle est préférable à des cours "théoriques" où l'on enseigne trop souvent des "à peu près" de même qu'à l'audition trop fréquente de cassettes, qui finissent par lasser l'attention.

D'accord pour vos remarques, page 7 :

- priorité à la conduite
- hostilité du corps médical (Hobas, !)

En ce qui concerne les prétendus "décisions" de la C.N.S. (lettre de la D.S.C. du 1^{er} Mars 1979, je rappellerai seulement que cet organisme (dont 50% des membres paraissent peu qualifiés) n'a qu'un rôle consultatif (article 18 du décret 1277-17 du 4-1-77).

Excusez cette longue réponse et ma très mauvaise écriture et relayez, cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs et très distingués.

Josémar Burggrava

Ministère des Transports

Le Directeur du Cabinet

*246, Boulevard Saint-Germain
75700 Paris
Téléphone : 544.39.93*

17 DEC. 1981

CAB.2

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que le Ministre a pris connaissance du mémoire que vous avez bien voulu lui envoyer sur l'éducation des usagers de la route en matière de premier secours.

Très préoccupé des problèmes de sécurité routière, l'intérêt du dossier que vous avez constitué ne lui a pas échappé. Il s'agit d'une importante question dont les solutions soulèvent, pour le moment, des problèmes délicats.

L'amélioration de la sécurité routière est une des priorités de l'action gouvernementale. En vue de la mise en place d'une nouvelle politique en ce domaine, le Gouvernement a demandé qu'il soit procédé à une réflexion approfondie, actuellement en cours au Ministère des Transports. Je puis vous assurer que le contenu de vos propositions sera examiné dans le cadre de cette démarche.

Le Ministre me prie de vous remercier de votre contribution et de l'action courageuse que vous menez depuis des années pour améliorer l'enseignement des usagers de la route.

Il ne manquera pas de reprendre contact avec vous pour vous faire connaître la suite qui pourra être réservée à votre intervention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Denis COTON

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association des
Secouristes de l'Agglomération
de Roubaix - Parc d'Auteuil B

59390 - LYS-LES-LANNOY

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DE LA SÉCURITÉ CIVILE DU NORD

LILLE, le 15 FEV. 1982

Monsieur,

J'ai lu avec intérêt l'article qui vous est consacré, notamment dans le Nord Matin du 12 Février et, bien entendu, je n'ai pas de commentaires spéciaux à formuler sur votre curriculum vitae et sur le sens de votre vocation.

Ce qui me chagrine un peu c'est l'allusion que fait le rédacteur de cet article sur le souhait de voir figurer l'enseignement des "cinq gestes qui sauvent" à l'examen du permis de conduire.

Il y a là une confusion regrettable avec les "Gestes élémentaires de survie" officiellement établis par le Ministère de l'Intérieur - Direction de la Sécurité Civile - et cette confusion est d'autant plus regrettable que je peux officiellement vous annoncer qu'une étude est actuellement en cours pour rendre obligatoire la possession de l'attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie pour le passage du permis de conduire et ce, très certainement avant la fin de l'année 1982.

Il serait, peut-être, intéressant que vous signaliez cette nuance à votre correspondant.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Gilbert HURBES

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Parc d'Auteuil B
59390 LYS-lez-LANNOY

SAMU 94

DEPARTEMENT
D'ANESTHESIE - REANIMATION

CHU HENRI MONDOR
94010 CRETEIL

TEL. 898.92.42
TELEX : VDM - 230.530

N.REF. JM/MP N° 92 a

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Association des Secouristes
de l'agglomération de
Roubaix
59390 LYS LEZ LANNOY

Créteil, le 15 Février 1982

Monsieur,

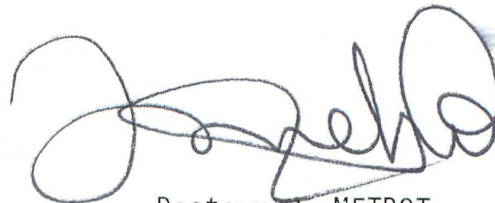
Nous avons bien reçu les documents joints à votre correspondance du 30 Janvier 1982.

Comme vous le savez les programmes d'enseignement du secourisme ont fait récemment l'objet de modifications compte tenu du décret 77-17 du 4 Janvier 1977. Il a été créé une attestation aux gestes élémentaires de survie dont le programme et les modalités d'enseignement font l'objet de l'arrêté ministériel du 15 Avril 1978.

Malheureusement l'avis de la Commission Nationale de secourisme en date du 3 Octobre 1978 ainsi que la décision du Comité Interministériel de la Sécurité Routière du 28 Novembre 1974 décidant qu'une attestation d'aptitude aux gestes élémentaires de survie serait demandée aux candidats se présentant au permis de conduire n'est pas encore rentrée dans les faits.

Pour notre part nous sommes partisans d'une professionnalisation des secours dans le cadre du service public par une coordination des services déjà existants.

Croyez, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Docteur J. METROT
Assistant SAMU 94

A Monsieur Didier Burggraave

Note

sur les 5 gestes qui servent

Du dossier "les 5 gestes qui servent" que j'ai reçu de M Burggraave, ardent défenseur de cette méthode, je crois que l'on peut dire ceci :

1) - M^r Burggraave se fonde sur :

a) - sa conviction profonde de l'efficacité de sa méthode, strictement limitée à l'apprentissage parfait de 5 gestes, que tout le monde peut accomplir lorsqu'il n'a été convenablement initié et exécuté, sans danger pour la victime, d'autant que celle-ci, dans bien des cas ne survivra que si elle est secourue quasi immédiatement ce qui, dans les conditions actuelles est presque toujours impossible.

b) - l'appui total du professeur Marcel Arnaud (aujourd'hui disparu) - éminent praticien, grand spécialiste des soins aux blessés de la route.

c) - la constatation (article "Secourisme aux premiers de conduire?" du 18-12-71) que d'autres formations déjà adoptées cette solution

2) - M^r Burzgrawe se hante :
— Au scepticisme de l'Administration
qui, même quand elle semble l'approuver,
ne le fait pas sans quelques restrictions
mentales, est-on tenté de croire.
— A la position des médiums de
l'Administration, à laquelle celle-ci, soumise
de se couvrir, se réfère, selon laquelle,
les "5 gates", tels que les envisage M^r
Burzgrawe, peuvent se révéler plus
néfastes qu'utiles.

3) - L'Administration, si appuie, semble-t-
il, sur les méthodes pédagogiques
classiques selon lesquelles les programmes
d'enseignement doivent procéder, de
l'alpha à l'oméga, d'une continuité
rigoureuse et qui est, sans doute, d'un
certain point de vue, d'une pure logique,
mais aboutit obligatoirement à allonger
les programmes tant en amont qu'en
aval, à les alourdir d'autant et risque
de transformer les "5 gates" en une
discipline de théorie, inadaptes aux
circonstances - (tant d'enseignement
que de pratique) -.

4) - M^r Burzgrawe, dans son souci
de toucher rapidement la masse des
usagers sur l'ensemble du territoire,

trient essentiellement à rester pragmatique et, dans son élan, en vient même, parfois, à des paroles pouvant faire croire à certains que c'est par méconnaissance de ~~certain~~ ^{divers} aspects de la Protection Civile, et notamment de l'irremplaçable Prévention, qu'il se limite aux "5 plats" sans vouloir connaître, dans ce cas particulier, autre chose. Il suffit de très peu de réflexion pour s'apercevoir qu'il n'en est rien. Il refuse seulement une information générale comportant le risque de diluer l'essentiel dans le secondaire, et préconise une formation précise, limitée, efficace, pouvant être enseignée et acquise rapidement, par conséquent accessible à tous dans des délais relativement brefs.

5/ - Face à des positions aussi tranchées, le débat qui dure déjà depuis plusieurs années, peut se prolonger encore longtemps sans avancer d'un pas, et ceci au détriment de la Protection Civile, c'est à dire des victimes des accidents de la route.

6/ - L'initiative, dans cette affaire, venant de M³ Burggraeve, il lui appartient, je crois de la continuer, en s'entourant des précautions ci-après :

a/ - Essayer de susciter, parmi les médecins qui interviennent sur le terrain, des porteurs des "5 plats" qui savent et de sa méthode pour les enseigner ; des

~~Les~~ disciples, en somme, du professeur
Arnaud, qui pourraient abonder dans
le bon sens.

6/- Puisque d'autres pays emploient
déjà cette méthode, se renseigner avec assez
de précision sur les résultats obtenus
et les produire à l'appui de ses propositions.

7/- Expliquer enfin quelle armée
victorieuse sont celles dans lesquelles le
soldat en première ligne sur le terrain
(le simple secouriste en l'occurrence),
sait se battre, et bien se battre, avec
les seuls armes qui lui sont confiées
- (les 5 plates pour le secouriste) -, tout
en ignorant les arcanes de la haute
stratégie et de ses retombées, que ses
chefs - (parmi eux, surtout les plus érudits) -
sont là pour définir, connaître et
appliquer, sans encombrer le soldat
de connaissances éloignées de ses
préoccupations quotidiennes, risquant
de le paralyser ou de l'induire en erreur.

Alphonse RAPHEL
février 1982

Destinataires du 1^{er} mémoire sur les « 5 gestes qui sauvent » (août 1981)

Avec ce qui s'est passé ensuite à propos de la décision du CISR (Comité interministériel de la sécurité routière), en novembre 1974, de rendre obligatoire une formation « aux gestes de survie » aux candidats aux permis de conduire (voir 9^{ème} mémoire- 2005), il est intéressant aujourd'hui de connaître les destinataires du 1^{er} mémoire, qui argumentait afin de retenir les « 5 gestes », concept plus simple et relatif aux accidents de la route, à la place du programme dit « GES » (gestes élémentaires de survie), programme théorique et pratique, trop long, qui comprenait des sujets non en rapport avec la conduite à tenir en cas d'accident de la route.

Le premier destinataire fut, le 14 août 1981, **M. Paul REYNAËRT**. ® Ceux qui connaissent l'histoire du CAPSU et des « 5 gestes » comprendront pourquoi il fut bien évidemment le premier à recevoir ce document de 25 pages (mis sur le site internet du CAPSU en avril 2005).

Les destinataires furent ensuite : (la mention ® indique que le destinataire a répondu – ou fait répondre, selon le cas).

- **M. Georges VEDRINE**, le 17.8.1981 (avec qui nous allions mener campagne contre l'alcool au volant) ®
- **M. François MITTERRAND**, Président de la République, le 17.8.1981 ®
- **M. Pierre MAUROY**, Premier ministre, le 17.8.1981 ®
- **M. le ministre de l'Intérieur**, le 17.8.1981
- **M. le ministre de la Santé**, le 17.8.1981
- **M. le ministre des Transports**, le 17.8.1981
- **M. Victor PROVO**, Sénateur-Maire honoraire de Roubaix, 25.9.1981 ®
- **M. Christian GERONDEAU**, Directeur de la sécurité civile, le 21.11.1981 ®
- **M. Léon ROBINE**, ancien chef du bureau de la formation à la DSC 21.11.1981 ®
- **M. le Professeur SCHERPEREEL**, Directeur du SAMU de Lille, 21.11. ®
- **Docteur Daniel MULLER** (ADPC 59), 21.11.1981 ®
- **M. le Colonel LAGACHE**, Comité de la sécurité routière Paris, 9.12.1981 ®
- **M. René COIRIER**, Cabinet Ministère de la Santé, 9.12.1981
- **M. Pierre DREYFUS**, ministre de l'Industrie, 11.12.1981
- **M. Pierre BEGAU**, cabinet du ministre des Transports, 11.12.1981

- **M. Pierre PROUVOST**, Député-Maire de Roubaix, 12.12.1981 ®
- **M. Marc EYROLLES**, Président du SRF (adressé à **M. Michel GRAVEREAUX**, Directeur du SRF), 16.1.1982
- **M. Pierre BLAHA**, 17.1.1982 ®
- **M. Marcel LECTE** (UNPC), 17.1.1982 ®
- **M. Pierre BARRE**, Conseiller médical de l'INRS, 18.1.1982
- **M. Roger HANTZ** (FFSS), 26.1.1982
- **M. Jean LAURENT-PERUSSEL** (Président UNPC), 30.1.1982
- **M. le Professeur HUGUENARD**, Directeur du SAMU 94, 30.1.1982 ®
- **M. JM. CHINARDET**, Président des « anciens de Nainville », 25.1.1982
- **M. Guy BONNETERRE**, Président de la FNPC, 26.1.1982
- **M. le Lieutenant-Colonel DONIN**, Président de l'ANIMS, 27.1.1982
- **M. Alphonse RAPHEL** (Toulouse), correspondant MPC, 27.1.1982 ®
- **M. le Professeur LARENG**, Directeur du SAMU de Toulouse, 30.1.1982
- **M. le Professeur SERRE**, Directeur du SAMU de Montpellier, 30.1.1982
- **M. Marius CHEVALIER**, Président des Secouristes Français C.B. 30.1.1982
- **M. le Professeur SICARD**, Président de la société Médecine du trafic, 30.1.1982
- **M. JC BURBAUD**, Président Union Associations Secouristes PTT, 30.1.1982
- **Docteur M. MARTINEZ-ALMOYNA** (SAMU de Paris), 8.3.1982
 - Archives de l'ASAR et plusieurs moniteurs de Secourisme
 - Presse locale et Télévisions nationales.

Le mémoire fut adressé également à M. le Professeur JOLIS ainsi qu'au Médecin-Colonel DUFRAISSE (à qui le 2^{ème} mémoire fut remis lors d'une réunion de la CNS).

Egalement adressé au Médecin-Colonel PRIM, ancien Médecin-Chef des SP du Var (en 1986) ; au Commandant de l'UISC 1 de Nogent le Rotrou (après la mission de l'équipe d'urgence de l'ASAR en septembre 1985 à Mexico, suite au tremblement de terre).

Liste établie en septembre 2005, à l'occasion de la réalisation du 9^{ème} mémoire sur les « 5 gestes qui sauvent » selon notes relatives au 1^{er} mémoire. © CAPSU Didier Burggraeve.